



Notre-Dame de Talence

Renée Leulier *

« Pour constater l'origine d'un monument, rien ne vaut le récit des circonstances inhérentes à son édification même ; soit qu'elles révèlent les résolutions prises pour sa création, soit qu'elles indiquent les influences qui ont favorisé ou retardé la construction. »

Bordes, 1847, 3.

Notre Dame de Pitié est vénérée à Talence ¹ depuis le XIII^e siècle : trois édifices consacrés à la Vierge ont précédé celui qui s'élève actuellement sur la place de l'Église.

Une petite chapelle, Notre-Dame de la Rama ² (ou Notre-Dame des Monges), fut construite dans la forêt sur l'emplacement où serait apparue la Vierge tenant sur ses genoux le corps inanimé de Jésus ³. Très vite les fidèles accoururent pour honorer la Mère des Douleurs. Les pèlerins s'y pressèrent sous la surveillance des Frontevristes dont le couvent était situé à une soixantaine de mètres de là. Les abbesses entretenirent ce modeste sanctuaire caché par les bois qui l'environnaient. Durant la guerre de Cent ans, puis les guerres de Religion, la chapelle fut pillée ; elle fut détruite pendant la Fronde ⁴. La *Pietà* devant laquelle on venait se recueillir fut oubliée.

Le 6 janvier 1730, des enfants découvrirent la statue de la Vierge dans la chapelle abandonnée ⁵. Les paroissiens décidèrent de restaurer cet édifice et de rétablir la statue : dès le 12 octobre 1731, la nouvelle chapelle fut bénie ⁶. Les marins vinrent en pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Port ; ils s'y recueillaient et remerciaient la Vierge pour la protection qu'elle leur accordait. Lors de la Révolution, le sanctuaire fut de nouveau détruit ; la statue, jetée dans un fossé ou un ruisseau profond, fut recouverte de terre mais trois habitants de Talence – Castaing, Baron et Moulinet – la transportèrent en secret dans le caveau de l'ancien presbytère attenant à l'église Saint-Pierre où elle demeura jusqu'en 1803 ⁷.

Un curé plein de zèle, Manuel Ripolles, reconstruisit l'église paroissiale de Talence grâce aux dons qui affluèrent de tous côtés ⁸. La première pierre fut posée le 12 mars 1821 par Mgr d'Aviau ; le 4 mars 1823, la *Pietà* fut transportée sur le maître-autel ⁹ (fig. 1 et 2). Dès 1826 cependant, des désordres appa-

* Doctorante en histoire de l'art, centre François-Georges Pariset.

1. Ferrus, 1926, 105. Sous l'Ancien Régime, la paroisse de Talence, qui dépend de l'archiprêtré de Cernès, compte plusieurs édifices religieux : l'église principale est construite à l'ouest du chemin de Saint-Genès ; l'annexe, l'église Saint-Pierre, est située au lieu dit «Les Abideys» ; s'ajoutent le prieuré de Bardenac et la chapelle Notre-Dame de la Rama.
2. Notre-Dame des Bois.
3. Cette chapelle, qui figure sur la carte de Belleyme, est bâtie à l'intersection du ruisseau des Mallerettes et de celui des Palanquettes.
4. Ferrus, 1926, 114.
5. Ferrus, 1926, 114.
6. Ferrus, 1926, 115.
7. *L'Aquitaine*, t. 28, 29 septembre 1893, 603 : la statue miraculeuse est alors transportée dans l'ancienne chapelle de la Confrérie de Saint-Pierre qui est devenue l'église de cette paroisse.
8. *L'Ami de la religion et du roi*, t. XXXIV, 1823, 119-120 : 10 000 F sont réunis grâce aux dons volontaires, la même somme est fournie par la fabrique et 15 000 F proviennent d'impositions extraordinaires votées par les habitants.
9. Le 1er avril 1823, l'église est consacrée par Mgr d'Aviau. Cette construction est édifiée par l'entrepreneur de bâtisses bordelais Maizonnier (adjudication du 16 juin 1821).

urent dans les maçonneries ¹⁰ et se poursuivirent : Alexandre Poitevin fut désigné pour examiner les lézardes qui s'étaient ouvertes ¹¹. La municipalité dut interdire l'accès du sanctuaire en 1834 pour prévenir les accidents ¹². L'église qui menaçait de s'écrouler fut abandonnée ; le culte fut dès lors célébré dans une chapelle en planches, chez Mademoiselle Marbotin ¹³.

Plusieurs experts furent nommés : une première commission réunit les architectes Rieutord, Minory et Bergerac, la seconde, Bonfin, Robert et Roché. Leur estimation du montant de la consolidation à entreprendre fluctuait ¹⁴, tous signalèrent cependant d'énormes vices de construction dans toutes les parties de l'édifice qui ne présentait plus « aucune similitude avec le plan inexécutable tracé par l'architecte Girard et celui du Conseil des Bâtiments qui l'avait mis au néant » ¹⁵.

L'église étant construite depuis peu, le coût de sa réparation devait être supporté par l'entrepreneur mais il s'avéra insolvable ¹⁶. Le procès se solda par une transaction qui permit seulement à la commune de solder les frais de la procédure. La fabrique ne disposait plus de fonds et la commune n'avait pas encore remboursé l'emprunt qu'elle avait dû souscrire pour bâtir l'église interdite, pourtant une seule solution s'imposait : reconstruire l'église de la paroisse car toute réparation du bâtiment existant semblait vaine, les fissures étant causées par des malfaçons dans les fondations. Thiac offrit son concours, le curé voulut de nouveau faire appel à la générosité des fidèles mais le maire ne partagea pas l'opinion générale et soutint la thèse inverse. Dès lors, les tenants de ces deux partis s'opposèrent, rapports et expertises se succédèrent ce qui explique la lenteur de la reconstruction de l'édifice.

La construction de Notre-Dame de Talence par Auguste Bordes

La longue indécision de la municipalité

Les paroissiens doivent se réunir durant de longues années dans la chapelle en planches. La petitesse du local dévolu au culte afflige le pasteur et son troupeau si bien que le curé de Talence recourt encore à la charité des fidèles. La *Guienne* et l'*Ami de la religion et du roi* recommandent la souscription ouverte en 1836 par l'abbé Manuel Ripolles. La paroisse est alors composée de vigneronns peu fortunés mais également de propriétaires qui acceptent de bonne grâce de contribuer à cette œuvre ¹⁷.

En 1838, la municipalité hésite entre la restauration et la reconstruction de l'édifice. Adolphe Thiac (1800-1865) ¹⁸, architecte du département mais aussi membre du conseil municipal et du conseil de fabrique, se prononce en faveur

de la reconstruction ; il dessine un plan et promet de diriger gratuitement les travaux. Le 1er juillet 1838, le conseil de fabrique adopte le projet ambitieux de Thiac, qui a compris que l'église est appelée à devenir, comme par le passé, le but de nombreux pèlerinages. Le nouveau desservant, M. Carros ¹⁹, invite les fidèles à réunir une partie du financement (60 000 F) : Talençais et Bordelais répondent favorablement mais la commune refusant de s'engager, les plans de Thiac demeurent dans les cartons de la fabrique.

Au cours de la séance du 29 juillet 1838, le maire propose de s'en tenir à la restauration de l'ancien édifice mais les entrepreneurs ne veulent pas engager leur responsabilité ²⁰. Trois d'entre eux fournissent cependant des devis ; Lamarque ²¹ est retenu mais le coût de cette réalisation (38 720 F) dissuade la municipalité qui s'oriente alors vers la reconstruction de l'église paroissiale. Plusieurs plans sont proposés : celui des entrepreneurs Dupont et Grelet est adopté au cours de la séance du conseil municipal du 19 décembre 1838 mais le Conseil des Bâtiments civils le rejette et demande expressément que le nouveau projet soit confié à un bon architecte capable, de réaliser un dessein adapté au programme défini et d'assurer la surveillance des travaux ²².

-
10. A.M.Tce, M 76, lettre du préfet au maire, 16 septembre 1826.
 11. A.M.Tce, M 76, lettre du préfet au maire, 15 novembre 1828.
 12. Cet édifice était situé légèrement plus au sud que celui est en place actuellement.
 13. Legue, 1996, 19.
 14. Rieutord propose un devis estimatif des travaux à entreprendre de 21 000 F tandis que Bonfin, Robert et Roché estiment la dépense à 14 ou 16 000 F.
 15. A.M.Tce, M 76, rapport de la commission, 13 décembre 1840. L'entrepreneur de bâtisses Maizonnier qui édifie de 1821 à 1823 l'église précédant Notre-Dame de Talence demeure à Bordeaux, rue Judaïque-Saint-Seurin (A.D.Gir., 2 O 3889, police du 6 décembre 1826). Ces travaux sont adjugés moyennant 35 881,57 F.
 16. Bordes, 1847, 48.
 17. Pour remercier les donateurs, une messe est célébrée chaque année, le 1er avril, pour attirer la grâce sur ceux qui sont encore en vie et une autre, le 12, pour le repos de l'âme de ceux qui sont morts.
 18. Coustet et Saboya, 1999, 126-131.
 19. Berthelon, 1893, 9 : l'abbé Manuel Ripolles meurt le 13 novembre 1836.
 20. Consolider coûte aussi cher que reconstruire mais n'offre ni la qualité ni la durée d'une construction neuve.
 21. A.M.Tce, M 76, lettre de la Commission des bâtiments au maire, 24.01.1839 : Lamarque propose un premier devis qui ne comprend pas les additions et les améliorations jugées nécessaires aux besoins du culte (29 000 F), puis un second qui les intègre (38 720 F). Les deux autres entrepreneurs sont Gabaud (16 000 F) et Périer (16 000 F).
 22. A.M.Tce, M 76, lettre de la Commission des bâtiments au maire, 24 janvier 1839.

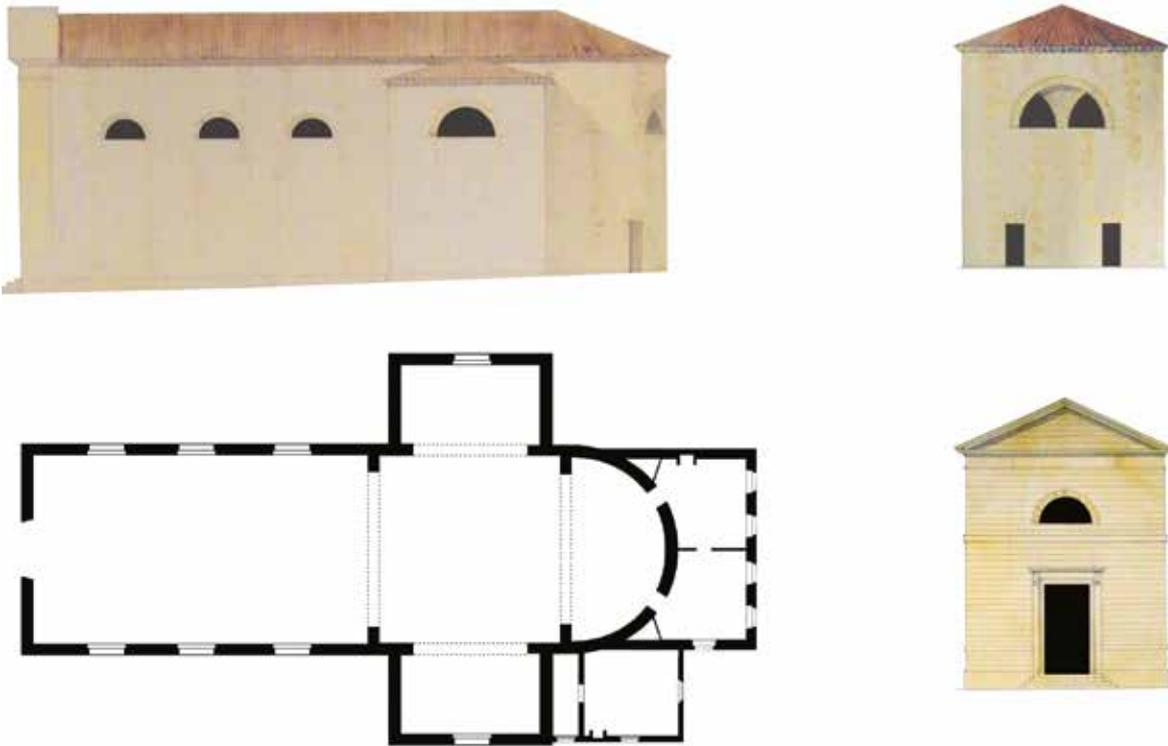
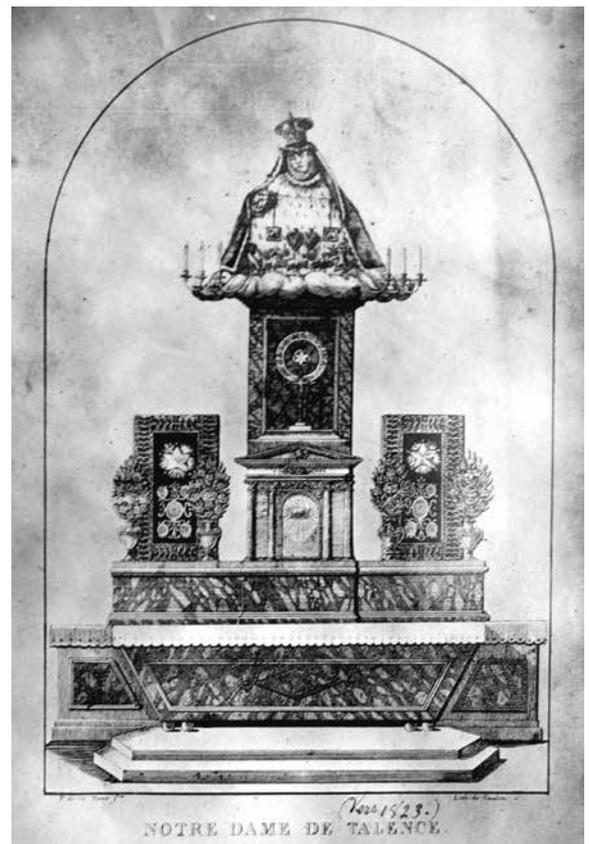


Fig. 1. - Plan de l'édifice réalisé par l'entrepreneur Maisonnier, R. Leulier d'après les plans conservés aux A.M.Tce.

Fig. 2. - Notre-Dame de Talence vers 1824, A.P.Tce.



Le préfet envisage l'année suivante ²³ de conserver la façade de l'ancien édifice mais l'architecte Auguste Bordes (1803-1868), choisi par le maire et agréé par la fabrique pour expertiser les anciennes constructions, écarte cette possibilité. Son opinion prévaut : le 24 mars 1839, la reconstruction totale du bâtiment est votée à l'unanimité par le conseil municipal qui s'adresse à Bordes pour obtenir de nouveaux plans. « L'architecture gothique étant plus propre qu'aucune autre à inspirer le sentiment religieux et convenant éminemment au culte catholique » ²⁴, l'architecte propose d'adopter ce style, d'autant plus que la plupart des souscripteurs volontaires, sans le concours desquels l'église ne peut être édifiée, et l'archevêque, Mgr Donnet, désirent qu'il soit adopté ²⁵. Bordes, extrêmement représentatif de son siècle, accorde au monde médiéval une attention toute particulière ²⁶. Le Conseil des Bâtiments civils, composé de Prix de Rome partisans d'une architecture classique, rejette cependant ce projet le 19 août : cette instance n'approuve ni le plan, ni le « caractère » du bâtiment et craint un dépassement du devis au cours de l'exécution des travaux.

Le 27 novembre, le conseil municipal, qui souhaite voir cette entreprise enfin aboutir, demande à l'architecte un nouveau projet ²⁷. Bordes fournit un plan « d'architecture grecque » (50 500 F) qui est adopté par le conseil municipal au cours des séances des 8 et 15 décembre 1839. Certains membres du conseil et le maire proposent encore la consolidation de l'édifice et s'adressent à l'architecte Minory pour obtenir une réparation bon marché (10-12 000 F) mais ils sont minoritaires : le ministre, la plupart des membres du conseil municipal et tous les Talençais désirent que la nouvelle église soit construite selon les règles de l'art pour « qu'elle devienne un monument durable du bon goût de l'époque et de la piété des habitants de cette paroisse » ²⁸. Le 9 mars 1840, ce projet est soumis au Conseil des Bâtiments qui demande encore des rectifications.

Les plans et devis réalisés par Auguste Bordes le 1er décembre 1839, adoptés par le conseil municipal lors de sa séance du 22 décembre, sont enfin approuvés par le Conseil des Bâtiments civils le 7 octobre 1841 ²⁹. Le devis s'élève à 55 500 F. Les pierres dures proviennent des carrières de Saint-Macaire ou de Langoiran ; les contreforts, pilastres, piédroits, ouvertures, arcades, entablements, piédestaux, clocher sont en pierre de taille de Saint-Gervais ou de Saint-Laurent (dite de Bourg) ; les murs du baptistère et celui du dépôt de chaises sont construits en pierre dure de Saint-Macaire ou de Langoiran ³⁰. Selon le cahier des charges du 23 janvier 1842, la commune se réserve « les bénitiers, (...) la balustrade de la communion, les autels, la chaire, les bancs, (...) la statue de la Vierge qui domine sur le faitage, les cloches » de l'église condamnée pour être réemployés éventuellement dans la nouvelle ³¹.

Bordes ³² est l'architecte du département le plus consulté en matière d'édifices consacrés ³³ : il a donné des plans de l'église de La Bastide, achevée en 1838, mais aussi ceux de l'église d'Arveyres (1837) et de Saint-Vincent-de-Paul (1839). Il a restauré également plusieurs édifices entre 1836 et 1841, notamment les églises d'Ambarès (1836), de Guîtres (1838), de Verdelaïs et de Langon (1841).

La construction du nouvel édifice

Conformément à la délibération du conseil municipal du 22 décembre 1839, la fabrique doit verser à la Ville 32 000 F ³⁴. Bernadau rapporte que cette église se construit « au moyen d'une souscription de 5 centimes par semaine que chaque habitant a promis de payer au curé, qui dirige fort adroitement cette entreprise, et fait des loteries du vin que les riches propriétaires donnent en supplément de leur souscription hebdomadaire d'un sou. ³⁵ » La commune, qui investit 5734 F sur les fonds communaux et souscrit un emprunt de 5766 F, participe également aux frais de cette reconstruction ³⁶.

23. A.M.Tce, M 76, 10 mars 1839.

24. A.M.Tce, M 76, rapport de la commission réunie le 25 octobre 1841.

25. Coustet, 1993, 123 : « le développement de la sensibilité romantique, celui du goût pour l'archéologie ont encouragé les Bordelais à se rallier à la mode du néogothique ».

26. Lopez, 1995, 8-14.

27. La commune ne veut pas dépenser plus de 29 995 F.

28. A.M.Tce, rapport des membres du conseil municipal au ministre de l'Intérieur, 13 décembre 1840.

29. A.D.Gir., 2 O 3889, adjudication de la reconstruction de l'église de Talence, 1er mars 1842. Le ministre de l'Intérieur approuve les plans d'Auguste Bordes le 9 novembre 1841.

30. A.M.Tce, devis et cahier des charges de l'église de Talence, 23 janvier 1842. Carreaux de Gironde, couverture en ardoises, « verres forts » pour les dix croisées et la lanterne sont également prévus. Il est précisé que deux croisées simulées sont peintes.

31. A.M.Tce, devis et charges de l'église de Talence, 23 janvier 1842.

32. Coustet et Saboya, 1999, 93-95.

33. A.M.Tce, M 76, rapport de la commission réunie le 25 octobre 1841.

34. A.M.Tce, délibération du conseil municipal du 22 décembre 1839 : la fabrique doit verser dans la caisse municipale de la commune 27 000 F plus 5000 F qui résultent des modifications introduites par l'architecte au plan sur lequel porte l'adjudication.

35. Cité par Ferrus, 1926, 127.

36. A.M.Tce, arrêté du maire de la commune faisant suite au cahier des charges pour la reconstruction de l'église mise en adjudication le 1er mars 1842. Jourdan est nommé adjudicataire des travaux le 21 mars 1842 (A.D.Gir. 2 O 3890).

L'entrepreneur Jourdan, qui a remporté l'adjudication des travaux, commence la démolition de l'ancien bâtiment durant le printemps puis, la fouille des terres, le 2 mai. La nature du terrain cause de vives inquiétudes à l'architecte : après la rédaction d'un rapport et la réalisation d'une série de sondages, il fait suspendre provisoirement les travaux puis décide de reculer le nouveau bâtiment de 17 mètres pour disposer d'un sol plus stable³⁷. Les architectes Burguet et Minory examinent la nature du sol avant de valider son choix³⁸. Le 19 juillet, les travaux reprennent : après la mise en place des pilotis, le battage du sol démarre fin septembre, les fondations sont recouvertes le 9 décembre. Le 27 mars 1843, la nouvelle campagne de travaux démarre avec la pose de la première pierre qui se déroule devant une assemblée de notables au premier rang desquels figure l'archevêque, Mgr Donnet³⁹.

Dès la construction des fondations, la commission de surveillance dénonce le non-respect du cahier des charges : les matériaux utilisés par l'entrepreneur ne correspondent pas à la qualité promise⁴⁰. Bordes, qui sait « concilier la prudence avec la fermeté », parvient à conserver « une autorité suffisante pour empêcher que de graves infractions ne vissent compromettre la solidité et la beauté de l'édifice » : il fait retirer des pierres déjà mises en place malgré les contestations plus ou moins vives de l'entrepreneur. Le 7 juin 1843 cependant la tension monte ; le curé relate que « les rapports entre l'architecte et l'entrepreneur se sont envenimés au dernier point à l'occasion d'observations bien justes et bien modérées adressées par Monsieur Bordes, l'irritation du sieur Jourdan n'a plus connu de bornes et sa violence s'est manifestée par des injures et des voies de fait de la nature la plus grave.⁴¹ »

Dès lors la situation bascule : Bordes refuse de paraître sur le chantier tant que Jourdan n'est pas officiellement expulsé par une lettre des membres de la commission municipale⁴². Le maire doit intervenir le 16 juin 1843, « considérant que des suites de la rixe dont les conséquences ont donné lieu à une plainte qui est en instance devant les tribunaux, et de la résolution que s'est volontairement imposée le sieur Bordes, de ne plus réparaître sur le chantier que le sieur Jourdan n'en fut exclu, pourrait résulter des infractions dans la construction de l'édifice qu'il serait peut-être difficile de rectifier et qu'il est de son devoir de prévenir par le retour de l'architecte à ses fonctions. ⁴³ » Ce magistrat impose une solution qui est approuvée par préfet le 17 juin 1843 : l'architecte doit reprendre ses fonctions et faire ses observations par écrit tandis que l'entrepreneur, sommé de quitter le chantier en sa présence, doit respecter les ordres qui lui sont donnés⁴⁴.

Auguste Bordes a déjà été confronté aux manœuvres frauduleuses d'un entrepreneur sur le chantier de Sainte-Marie de La Bastide mais la conjoncture semblait moins pénible⁴⁵.

Le 23 juin 1843, il doit faire venir un huissier pour constater les infractions commises par Jourdan : il faut remplacer les pierres défectueuses⁴⁶ et le remplissage de pierres tendres et de moellons frauduleusement glissés dans l'épaisseur des murs du socle, faire disparaître les vides laissés entre les assises contrairement aux règles de l'art. Il interdit à Jourdan de ravalier prématurément les façades car il fait ainsi disparaître les défauts des pierres. Un mois plus tard, Bordes signale de nouvelles infractions au maire de Talence⁴⁷.

Des rapports contradictoires sont adressés au préfet : le curé prend le parti de l'architecte et l'adjoint au maire, celui de l'entrepreneur⁴⁸. Au cours de l'été, le chantier est arrêté, l'église demeure inachevée. Le conseil de préfecture prononce la résiliation du marché. L'affaire s'achève par un procès de la commune contre l'entrepreneur⁴⁹. Les architectes Burguet et Minory qui sont mandatés pour effectuer le règlement des travaux⁵⁰ demandent l'intervention d'un troisième arbitre pour démêler cette affaire⁵¹.

37. Bordes, 1847, 59.

38. A.M.Tce, lettre au préfet, 2 juin 1842.

39. A.M.Tce, lettre du curé au maire, 20 mars 1843.

40. Auguste Bordes écrit que « contrairement aux dispositions du cahier des charges, l'entrepreneur de l'église de Talence met en œuvre des matériaux impropres à la construction de cet édifice ; (...) les pierres mises en œuvre ne sont pas de choix et renferment en partie des principes de détérioration » (A.M.Tce, lettre d'A. Bordes, 24 avril 1843).

41. A.D.Gir., 2 O 3889, délibération du conseil de fabrique du 9 juin 1843.

42. A.M.Tce, M 76, 15 juin 1843.

43. A.M.Tce, M 76, arrêté du 16 juin 1843 sur la rixe du 7 juin 1843 survenue entre l'architecte et l'entrepreneur.

44. A.M.Tce, M 76, 16 juin 1843.

45. Bordes, 1847, 6.

46. A.M.Tce, M 76, 23 juin 1843. Les pierres défectueuses doivent être remplacées par des pierres de Saint-Macaire, conformément au cahier des charges, de même que les trois assises en pierres de Rauzan placées au-dessus du socle dans les piles du porche côté façade, et 22 pierres employées dans les piles intérieures du porche.

47. A.D.Gir., 2 O 3889, rapport d'Auguste Bordes, 22 juillet 1843.

48. A.D.Gir., 2 O 3889, lettre de l'adjoint au maire au préfet, 8 juillet 1843. L'adjoint au maire prend le parti de l'entrepreneur : selon ses dires, l'architecte et le curé étaient satisfaits de la réalisation des travaux avant la rixe mais « après le coup de poing, cette construction n'a rien valu. Elle était remplie de vices et elle a été frappée de répulsion. Elle a enfin subi tout l'effet de la passion la plus aveugle de M. Bordes. »

49. A.M.Tce, M 76, lettre avocat Chesneau, 12 décembre 1843.

50. A.M.Tce, M 76, lettre des architectes Burguet et Minory au maire, 23 novembre 1844. Les architectes agissent conformément à la délibération du conseil municipal du 25 février 1844 (A.D.Gir. 2 O 3890).

51. A.M.Tce, M 76: le 24 juin 1844 Escarraguel est nommé en tant que troisième arbitre dans le décompte à faire des travaux de l'église.

L'entrepreneur en partant n'a pas protégé les matériaux et les murs contre les intempéries : durant la mauvaise saison, ils se dégradent peu à peu⁵². Deux ans plus tard, la situation demeure inchangée ; un journaliste de la *Guienne* s'indigne contre cet état de choses qui « ne peut se prolonger davantage sans constituer un arbitraire attentatoire à l'exercice du culte dans la commune de Talence »⁵³. Cet article est remarqué par l'inspecteur des monuments publics qui séjourne à Bordeaux : il décide de s'enquérir de ce dossier à la préfecture puis il visite le chantier, remarque les défauts de construction de l'édifice et conseille de le démolir⁵⁴.

Pour sortir de cette impasse, la municipalité et la fabrique passent un accord : la commune acquitte entièrement les travaux déjà effectués (29 930,78 F) et rembourse 25 000 F à la fabrique qui doit achever la construction. Cet arrangement est notifié à l'architecte le 1er novembre 1845. Le 25 mars 1846, le conseil de fabrique passe un accord avec le nouvel entrepreneur, M. Petit. Dès lors les travaux reprennent. Selon l'avis de l'inspecteur des monuments publics, les parties défectueuses sont démolies puis l'édifice s'élève régulièrement : le 12 août 1847, l'église est consacrée. Notre-Dame de Talence est enfin achevée et remise à la commune le 6 février 1848⁵⁵.

La façade de cette église de pèlerinage se dresse désormais au bord de la route qui conduit vers Bayonne et Saint-Jacques de Compostelle. Bordes adopte un plan triflé (fig. 3). Le porche est précédé d'un portique, il est cantonné par la chapelle des fonts baptismaux et la cage de l'escalier qui permet d'accéder à la tribune. La longue nef reçoit une voûte en berceau en plein cintre tandis que la croisée du transept est sommée par une coupole. Chaque bras du transept est orné par un autel secondaire - dédiés à saint Joseph et au Sacré-Cœur de Jésus - qui encadrent l'abside où s'élève la statue de la *Pietà*. A l'arrière, sont disposés une sacristie et un dépôt d'ornements.

L'élévation de la façade principale se distingue par un perron de six marches qui mène au portique d'entrée. Deux colonnes cannelées d'ordre ionique supportent un fronton sur lequel sont placés une croix et un briquet, l'entablement est enrichi de plusieurs rosaces qui répondent dans la frise à l'axe des colonnes (fig. 4). De chaque côté du portique est creusée une niche qui renferme la statue d'un saint⁵⁶ (fig. 5) tandis qu'au-dessus de l'entablement, dans un encadrement sculpté, est représentée la Vierge à qui l'édifice est consacré (fig. 6). Deux anges tenant une couronne avec les chiffres de Marie ornent l'encadrement disposé sous les baies campanaires.

Les saillies et les renforcements de la façade latérale traduisent le plan de l'édifice ; les contreforts plats supportent un grand entablement au-dessus duquel l'architecte désire disposer les statues des douze apôtres et des évangélistes mais les ressources de la fabrique ne lui permettent pas de mettre en place ces éléments en amortissement qui auraient équilibré la composition de l'édifice.

Bordes n'apprécie guère le style qui lui a été imposé par le Conseil des Bâtiments civils. Il constate que « le clocher a, sans doute, des proportions, des divisions, et des ajustements, tracés d'après les règles. Mais (...) la lourdeur et la masse que présente l'application des formes classiques usitées de nos jours, se concilient difficilement avec le goût, l'élégance et la grâce que l'imagination puise, et que les souvenirs vont rechercher dans les œuvres du Moyen Âge »⁵⁷.

L'expertise de Marius Faget (1878)

En 1878, les architectes Faget et Gaudin examinent ce bâtiment où sont apparues des lézardes dans les parties qui servaient autrefois de sacristies et dans les chapelles latérales, à la jonction des parties cintrées avec les parties droites. Elles sont dues selon leur expertise, à un « défaut de fondation suffisante et à la vie du sol » : lorsque l'église a été construite, la partie principale qui devait recevoir une lourde charge a été mieux fondée que les annexes, d'où « un affaissement dans le sol plus prononcé dans les parties circulaires probablement pour les mêmes raisons ou peut être parce qu'elles n'ont pas été construites en même temps que les parties droites ».

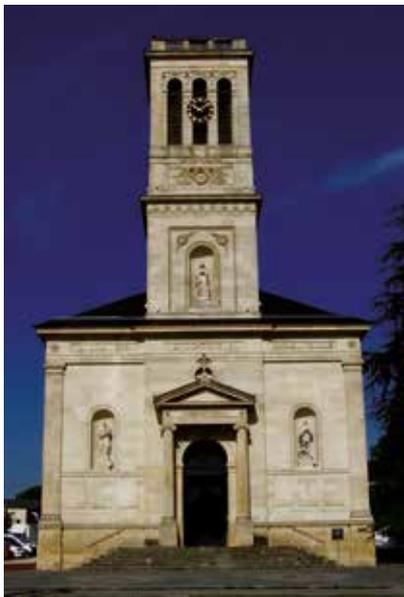
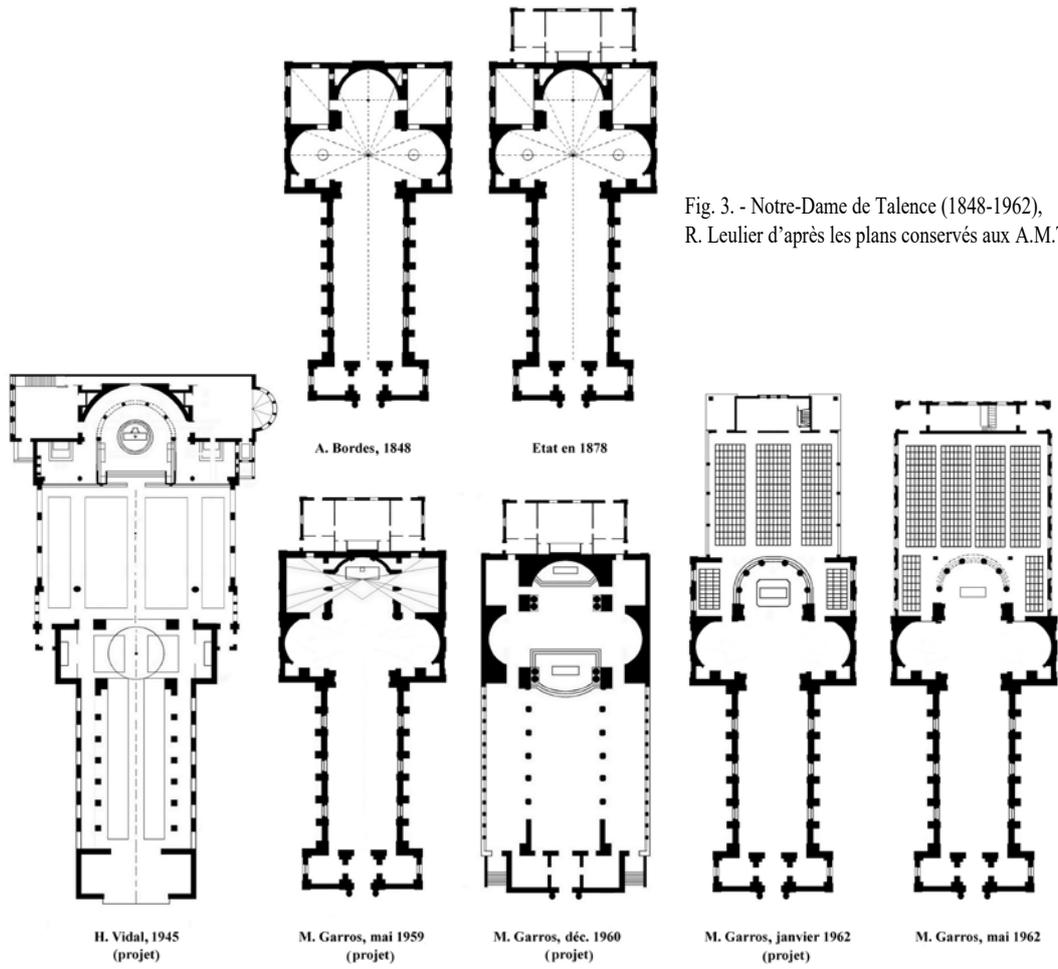
Marius Faget préconise de reprendre en sous-œuvre les murs des anciennes sacristies qui lui semblent rajoutées postérieurement par la fabrique. Il juge très favorablement l'œuvre d'Auguste Bordes : « l'église de Talence sous le rapport du choix des matériaux est véritablement un modèle de bonne construction, elle a été faite avec un soin particulier et le style étant donné, c'est véritablement une œuvre remarquable (...). La charpente est excellente, fort bien conçue »⁵⁸.

52. A.M.Tce, M 76, lettre du préfet au maire, 11 novembre 1844 ; lettre de Bordes au maire, 3 décembre 1844.

53. Bordes, 1847, 72.

54. A.M.Tce, M 76, délibération du conseil de préfecture, 5 avril 1845.

55. Legue, 1996, 12.



Les projets d'agrandissement de l'édifice et sa réalisation par Michel Garros (1957-1964)

Un sanctuaire trop exigü pour accueillir la masse des pèlerins

Très vite les dimensions de l'église construite par Bordes s'avèrent insuffisantes⁵⁹. Un rapport destiné au préfet précise que « si l'église de Talence n'était fréquentée que par les habitants de la paroisse, elle serait certainement assez vaste pour sa destination. Mais en diverses occasions, il s'y rend un concours plus ou moins considérable de personnes étrangères à Talence, attirées par certaines dévotions établies dans cette église.⁶⁰ »

Le 13 novembre 1864, lors de la réunion du conseil de fabrique, le desservant expose la nécessité d'agrandir l'église et « parle d'un plan qu'il a fait faire à cet effet par M. Garros, architecte à Bordeaux, et dont le devis porte le travail au chiffre de 35 000 F⁶¹ ». Louis-Michel Garros⁶² (1833-1911) a déjà travaillé pour la fabrique : il a donné les plans d'un balcon pour agrandir la tribune en 1862⁶³.

Des plans et des devis sont demandés à d'autres architectes mais le conseil de fabrique renonce peu après à ce concours pour éviter les lenteurs de ce procédé, « s'en rapportant aux lumières, au talent et au bon vouloir de M. Garros⁶⁴ ». En 1865, Louis Garros propose un second plan qui permet de disposer d'un espace plus conséquent en développant considérablement l'édifice à partir du chevet (192 m² au lieu de 113 m²) : il dessine des arcades très hautes, sur colonnes, tout autour du chœur. Le curé pensant être en mesure de réunir les fonds pour la réalisation de ce dessein (58 000 F), le conseil de fabrique demande à l'architecte de lui fournir les plans et le devis correspondant mais ce projet n'aboutit pas⁶⁵ (fig. 7).

En 1945, le curé Brémont songe encore à élargir l'église. L'architecte Henri Vidal⁶⁶ propose des avant-projets au mois de novembre mais il désire examiner les aménagements et les dispositions nécessaires avec le prêtre avant de passer à l'exécution du plan. Il imagine un programme ambitieux et cohérent en élargissant la nef par l'ajout de bas-côtés pour compenser l'allongement considérable de l'édifice. Contrairement à Mgr Feltin, Jacques d'Welles n'est pas favorable à ce projet qui demeure, comme le précédent, dans les cartons de la fabrique⁶⁷. (fig. 3).

Le projet d'agrandissement formé par le R. P. Chouvellon (1957-1962)

En novembre 1957, le nouveau desservant, le R.P. Chouvellon envisage de nouveau l'agrandissement d'un sanctuaire qui n'est plus assez vaste pour contenir les fidèles qui s'y pressent chaque dimanche : il faut pouvoir augmenter considérablement le nombre de places assises (400 de plus) tout en permettant aux fidèles de voir correctement le maître-autel et le desservant. La population de la commune a considérablement augmenté, passant de 1400 habitants en 1847 à 30 000 habitants. Notre-Dame de Talence est encore le sanctuaire marial le plus fréquenté de toute l'agglomération bordelaise, bien que l'attrait de ce lieu de pèlerinage soit de plus en plus dépassé par celui de Lourdes⁶⁸.

-
56. Saint Joseph est disposé dans la niche de gauche et saint Jean dans celle de droite.
 57. Bordes, 1847, 79-80.
 58. A.M.Tce, Marius Faget au maire, 16 novembre 1878.
 59. *L'Aquitaine*, t. 28, 29 septembre 1893, 605 : Notre-Dame de Talence devient le rendez-vous de la piété bordelaise. Paroisses, pensionnats, congrégations fréquentent assidûment ce sanctuaire. Il faut un plus grand nombre de prêtres pour entendre les confessions des pèlerins et célébrer les offices. Mgr Donnet confie le service du pèlerinage aux RR. PP. Oblats de Marie Immaculée le 13 février 1853.
 60. A.D.Gir., 20 3889 : lettre au préfet de la Gironde, 20 septembre 1861.
 61. A.M.Tce, délibération du conseil de fabrique, 13 novembre 1864.
 62. Dantarribe, 2002, 108 : Louis-Michel Garros est la grande figure d'une dynastie familiale de quatre générations d'architectes. Après l'obtention du diplôme de l'École des beaux-arts de Paris en 1858, cet ancien élève de Simon-Claude Constant-Dufeux installe son agence au n° 14 de la rue Lecocq à Bordeaux, « sa production s'inscrit dans une floraison architecturale bordelaise extrêmement favorable à la restauration, l'agrandissement et la construction de châteaux, élevés au cœur des terres viticoles de la région ».
 63. A.D.Gir., 20 3889 : lettre de Mgr Donnet, 16 décembre 1862. Ce projet a été adopté la Commission des monuments civils, le 14 janvier 1863 (A.D.Gir., 20 3889, lettre de Charles Durand au préfet, 14 janvier 1863).
 64. A.M.Tce, délibération du conseil de fabrique du 20 novembre 1864.
 65. A.M.Tce, délibération du conseil de fabrique du 8 février 1865. Louis Garros a envoyé au conseil de fabrique une photographie de son projet. L'adjudication partielle des travaux devait être soumise à six entrepreneurs seulement.
 66. Henri Vidal (1895-1955) s'est spécialisé dans la construction et la rénovation d'édifices religieux. Il a notamment travaillé à Notre-Dame de Fatima (Paris), l'église Saint-André et aux chapelles Saint-Léon, Saint-Étienne-Saint-Henri dans les Hauts-de-Seine.
 67. A.P. Tce, 27 septembre 1845 : 20 000 F sont versés à Henri Vidal (64, boulevard Voltaire, Paris XIe), lettre de Vidal, du 5 novembre 1945.
 68. A.P. Tce, lettre du 10 août 1962.

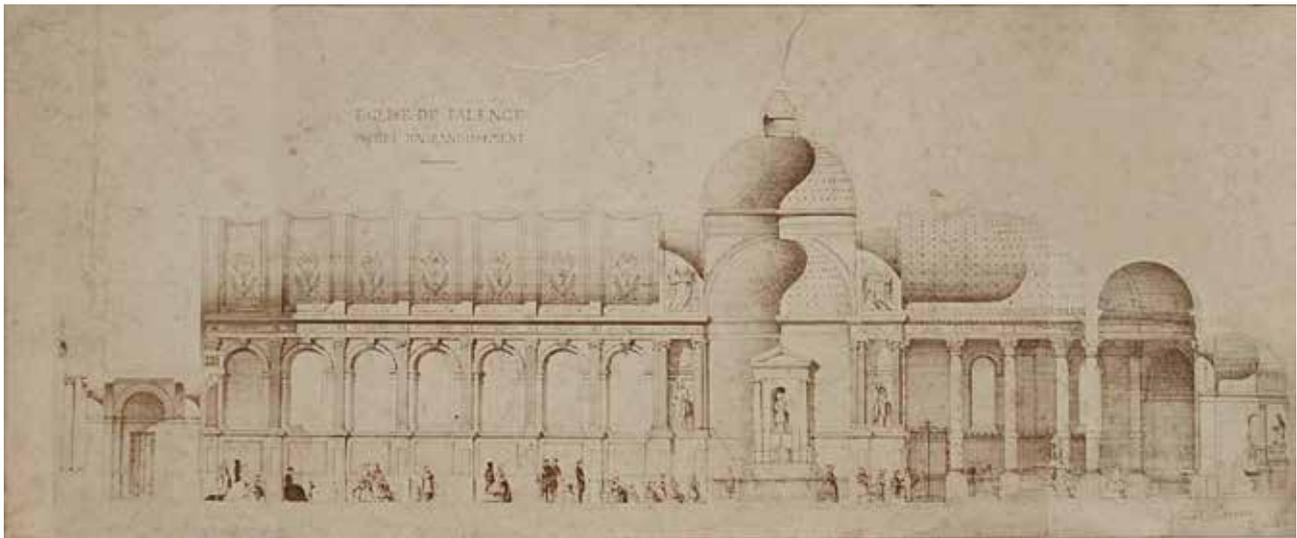
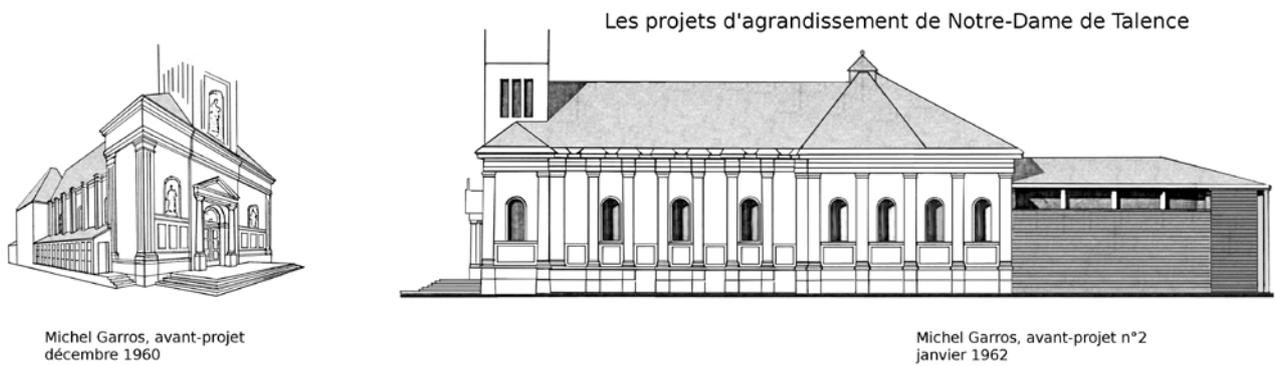


Fig. 7. - Église Notre-Dame de Talence, projet d'agrandissement, Louis Garros, 1865, A.M.Tce.



Michel Garros, avant-projet
décembre 1960

Michel Garros, avant-projet n°2
janvier 1962

Fig. 8. - Projet d'agrandissement de l'église Notre-Dame de Talence : Michel Garros, projet de septembre 1960 (modifié en octobre puis en décembre 1960) et avant-projet n° 2, janvier 1962.

Le chanoine Laroza conseille cinq architectes au R.P. Chouvellon - M. Bessagnet (26, rue Elisée-Reclus), M. Garros (14, rue Lecoq), M. Avinein (270, boulevard Wilson), M. Grange (167, rue Judaïque) et M. Courtois (Caudéran) – puis évoque cette question avec Michel Garros qui lui montre une ancienne esquisse redécouverte dans ses archives qui démontre que ces travaux ont déjà été envisagés par le passé.

Le desservant, qui désire faire effectuer un nettoyage sommaire à l'intérieur du sanctuaire, contacte Garros qui a déjà été chargé des travaux du presbytère. Il lui confie également l'agrandissement du sanctuaire. En mai 1959, l'architecte réalise une première esquisse : il dilate l'espace en pratiquant l'ouverture des baies libres entre le chœur et les absides⁶⁹ (fig. 3).

L'ancienne combinaison qui consiste à ouvrir le chevet entre les piliers et disposer des sacristies pour allonger l'église séduit le R.P. Chouvellon. Michel Garros lui propose cependant d'ouvrir les bas-côtés entre les pilastres pour accroître encore la surface réservée aux fidèles. L'adjonction de deux nefs latérales, beaucoup moins hautes que le vaisseau central, modifie peu la silhouette générale du monument. Le plan ne touche extérieurement ni à la façade principale, ni au transept, ni au chœur mais, pour assurer une meilleure visibilité, il faut avancer le maître-autel à l'entrée du transept, ce qui n'était pas autorisé autrefois par les règles liturgiques. Les travaux peuvent se dérouler en plusieurs étapes, sans nuire à l'exercice du culte (fig. 3 et 8).

Le maire de Talence, le docteur Winnaert, ne veut pas de cette disposition qui permet pourtant de doubler la surface du sanctuaire⁷⁰ ; il préfère étendre l'édifice vers l'arrière. Michel Garros reprend donc le projet initial en lui donnant plus d'ampleur : il ne s'agit plus seulement d'utiliser la surface des sacristies en perçant les arcades autour de l'autel mais de construire, derrière le chœur, sur toute la largeur de l'église, une nouvelle salle. Ce plan allonge considérablement un monument déjà tout en longueur mais il permet de gagner une surface appréciable tout en offrant une meilleure visibilité du maître-autel aux paroissiens et en préservant le chemin de croix auquel ils sont attachés⁷¹. Ce plan semble moins onéreux⁷² et ce point n'est pas négligeable pour la fabrique qui doit financer l'intégralité des travaux puisque la municipalité lui a refusé son concours : le maire a pris soin de rappeler que « les prêtres, avec l'appoint des fidèles répondant volontiers à leur appel, (...) se sont chargés de faire exécuter les réparations intérieures (planchers, plafonds, peintures, éclairages, chauffage, ornements divers etc.) », la Ville ne prenant en charge que « le clos et le couvert »⁷³. En janvier 1962, Garros remet au docteur Winnaert de nouveaux desseins (fig. 3 et 8) et les plans de l'édifice existant qu'il a dû restituer (fig. 3, « État en 1878 »).

Le dernier projet de Michel Garros et sa réalisation (1962-1964)

Cette ébauche ne remporte pas l'assentiment du docteur Winnaert qui consulte les architectes Pierre Ferret⁷⁴, André Lamire et Alfred Duprat⁷⁵ en leur précisant qu'il faut pouvoir disposer de 300 ou 350 places supplémentaires mais que « l'agrandissement pose des problèmes d'architecture et d'esthétique ». Ferret prend contact avec ses confrères : au cours d'une première réunion, le 13 avril 1962, Michel Garros expose son projet, différentes propositions lui sont présentées. Il doit ensuite reprendre son esquisse en tenant compte des suggestions qui lui ont été faites, le résultat de ses travaux est examiné au cours de la séance suivante. Pierre Ferret accepte de mener ce travail avec ses confrères mais refuse, tout comme Alfred Duprat et André Lamire, d'établir un contre-projet sans l'accord du maître d'œuvre comme le lui demande le maire⁷⁶.

Le 24 mai 1962 Michel Garros fait parvenir son troisième avant-projet en soulignant qu'il a été établi en plein accord avec les architectes Ferret, Duprat et Lamire qui estiment que ce dessein convient au programme du maître d'ouvrage tout en s'adaptant parfaitement à l'édifice⁷⁷. Michel Garros ajoute que cette nouvelle étude correspond mieux à « l'aspect esthétique général » mais il faut prévoir pour sa réalisation un coût nettement supérieur à celui de l'avant-projet n° 2, bien que les surfaces des deux plans soit comparables⁷⁸. Le surcoût provient des matériaux utilisés : la municipalité a demandé que le nouveau bâtiment soit construit en pierres de taille pour s'harmoniser avec la partie conservée alors que Michel Garros avait prévu une construction en béton armé, harmonieuse, pratique et économique⁷⁹. Le conseil municipal vote en faveur du troisième projet au cours de la séance du jeudi 24 mai 1962 ;

69. A.P. Tce, lettre de Michel Garros, 29 mai 1959. Cette réalisation doit coûter 1 250 000 F.

70. A.P. Tce, lettre du R.P. Chouvellon, 10 décembre 1960.

71. A.P. Tce, lettre du curé Brémont, 29 novembre 1961.

72. A.P. Tce, lettre au maire de Talence, 17 décembre 1961.

73. A.M.Tce, lettre du maire au R.P. Chouvellon, 15 janvier 1958.

74. L'architecte Claude Ferret est membre de l'Académie d'architecture, président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, professeur et chef d'atelier à l'école d'architecture de Bordeaux.

75. A.M.Tce, lettre du maire au docteur Winnaert à Michel Garros, 10 avril 1962.

76. A.M.Tce, lettre de Claude Ferret au maire, 24 avril 1962.

77. A.P. Tce, procès-verbal du 24 mai 1962 établi par Ferret, Duprat et Lamire.

78. A.M.Tce, procès-verbal, 24 mai 1962.

79. A.P. Tce, sans date.



Fig. 9. - Vue du chœur.



Fig. 10. - Vue de la construction réalisée par Michel Garros.

la Commission interdiocésaine d'art sacré ⁸⁰ est également favorable à la forme et au style de cet agrandissement ⁸¹ qui n'a ni l'ampleur ni l'harmonie de celui que Vidal avait présenté en 1945 (fig. 3).

Durant le mois d'octobre, Michel Garros met ses plans au net puis il s'interroge sur la façon de raccorder le nouveau bâtiment à l'ancien. Il songe d'abord disposer des colonnes autour de l'autel puis il préfère les supprimer pour assurer une meilleure visibilité et les remplacer par deux pendentifs sur des piliers d'angle (fig. 9).

80. Depuis la loi de 1905, l'Église catholique de France est désormais seule responsable des constructions religieuses. Deux organismes jouent alors un rôle primordial : les Chantiers du Cardinal fondés en 1931 et la Commission interdiocésaine d'art sacré (CIAS), fondée en 1960, et confortée par Vatican II.

81. A.P. Tce, lettre de Mgr Laroza du 21 juin 1962.

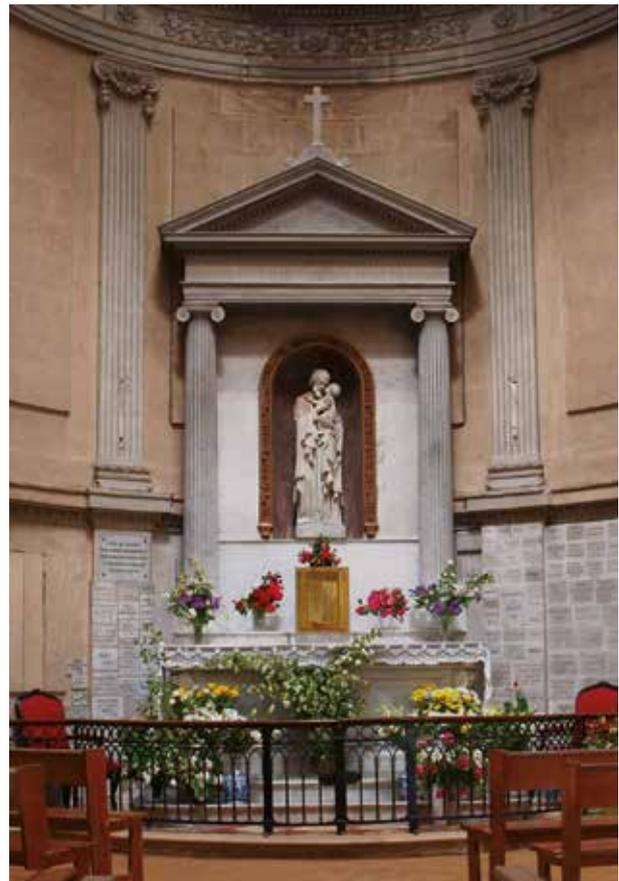


Fig. 11. - Vue de l'autel de Saint-Joseph.



Fig. 12. - *Saint-Jean*, ronde-bosse, calcaire.

Les aménagements choisis lors de l'agrandissement de Notre-Dame de Talence traduisent les nouvelles préoccupations de l'Église telles qu'elles vont se manifester au cours du concile de Vatican II qui s'ouvre le 11 octobre 1962⁸². Ce concile œcuménique modifie la disposition et l'aspect des édifices sacrés pour répondre aux exigences de la liturgie qui privilégie la mise en valeur de la parole : le but premier étant de souligner la présence de l'autel, le lieu de célébration et de la présence du Christ, d'où l'importance de la lumière qui dirige les regards de l'assemblée vers l'autel. Avec une célébration face au peuple, le plan doit pouvoir ménager un cheminement symbolique entre l'ambon (lieu de la parole) et l'autel. Les nouvelles dispositions architecturales de Notre-Dame de Talence correspondent donc au renouveau de l'Église durant cette période conciliaire. Michel Garros avait également songé à la plasticité du béton armé qui autorise de nombreuses recherches formelles, les lignes courbes et ondulations devant créer une atmosphère propice à la prière.

En mars 1963, Garros modifie légèrement le plan de l'édifice : il élargit les sacristies et prévoit une porte de communication entre la sacristie centrale et la nouvelle nef. Le devis estimatif s'élève à 327 500 F⁸³. Le R.P. Chouvellon consulte l'album du père Joseph Pichard⁸⁴ pour indiquer à l'architecte la disposition du chœur en suivant l'adaptation récente de la liturgie : il constate que beaucoup d'églises n'ont plus de table de communion, la plupart des autres adoptent une séparation en fer forgé extrêmement discrète. Il lui semble donc que les bancs des enfants de chœur peuvent former une barrière suffisante, du moins provisoirement. Garros élimine de son projet les matériaux coûteux (le comblanchien est remplacé par du grès pour la nef) et réduit les aménagements au strict nécessaire pour diminuer le montant des travaux⁸⁵.

Le R.P. Chouvellon qui a commencé cette entreprise, part en juillet 1963⁸⁶. Le R.P. Gery poursuit son œuvre : l'inauguration de l'édifice est célébrée le 12 décembre 1964. L'édifice a été coupé à la hauteur du chœur, d'importants travaux confortatifs ont été effectués pour conserver le chœur, la voûte et la charpente. Pour prolonger l'église d'une vingtaine de mètres, 415 000 F ont dû être investis (fig. 10).

Les objets mobiliers (fig. 11 et 12)

L'édifice conserve en grande partie ses objets mobiliers, d'autres – notamment le maître-autel baroque ou la chaire à prêcher – ont été supprimés, perdus ou remplacés. Le sanctuaire a été embelli grâce aux dons et aux legs des fidèles : « Mgr Donnet que l'on avait vu en tête des souscriptions, a été aussi le premier à fournir à l'ornementation de l'église, par le don d'un vitrail qui porte ses armes. Avec lui les fidèles se sont montrés empressés, soit pour l'érection des élégantes stations de croix, soit pour un vitrail, soit pour l'embellissement des fonts baptismaux, soit encore pour de beaux candélabres qui s'élèvent aux côtés de la balustrade de communion⁸⁷ ».

Lorsque l'on veut réaliser l'inventaire de Notre-Dame de Talence en 1906, les plus vives contestations s'élèvent. Le 21 février, la troupe cerne la place dès 10 heures mais le curé, M. Filloucheau, et des paroissiens se sont enfermés dans le sanctuaire pour prier et chanter des cantiques, « les ornements et les plus beaux tableaux ont été cachés dans des maisons⁸⁸ ». Un charpentier doit enfoncer un panneau de la porte latérale pour laisser pénétrer le priseur.

82. Le 11 octobre 1962, Jean XXIII ouvre à Rome le concile œcuménique Vatican II. Dans son discours d'ouverture, le Pape donne le ton et l'esprit des travaux : « Notre devoir n'est pas seulement de garder ce précieux trésor comme si nous n'avions souci que du passé, mais nous devons nous consacrer, résolument et sans crainte, à l'œuvre que réclame notre époque, poursuivant ainsi le chemin que l'Église parcourt depuis vingt siècles. » De 1962 à 1965, ce concile qui rassemble tous les évêques du monde est un événement considérable par le nombre et l'importance de ses propositions.

83. A.P. Tce, lettre du 13 mars 1963 à M. Garros.

84. Pichard, Joseph, *Les églises nouvelles à travers le monde*, Paris, Édition des Deux-Mondes, 1960.

85. A.P. Tce, lettre du 15 juin 1963. L'agrandissement de l'église est réalisé grâce aux dons, à la vente d'un terrain et à un emprunt.

86. A.P. Tce, les travaux démarrent symboliquement au début du mois de mai avec la pose de l'enseigne et l'apport du matériel ; le démarrage effectif étant reporté au 15 mai. Les travaux doivent être achevés en mars ou avril 1964.

87. A.P. Tce, s.d., n.s.

88. A.P. Tce, s.d., n.s.

La Pietà

C'est pour conserver cette *Pietà*⁸⁹ qui ornait autrefois la chapelle de Notre-Dame de la Rame que l'on édifie la chapelle de Notre-Dame de Bon-Port puis deux églises paroissiales au cours du XIXe siècle (fig. 13). Durant la seconde guerre mondiale, *Notre-Dame de Talence* est cachée sous terre par le père Brémont ; elle reprend sa place après la Libération.

Exposée⁹⁰ à Paris en 1964 puis Bordeaux en 1976⁹¹, elle représente les œuvres d'art du Bordelais aux expositions d'Athènes (1977) et de Sofia (1978)⁹². Lorsqu'elle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques en 1984, l'abbé Loizillon se réjouit du classement de ce qu'il considère comme « la seule œuvre d'art religieux de Talence » (fig. 14). Fidèle à l'unité de style tant recherchée au cours du XIXe siècle par ses prédécesseurs, il regrette cependant qu'elle soit si peu en valeur dans cet édifice car il lui semble difficile « d'allier le cadre néoclassique de l'église et la finesse toute médiévale de cette statue »⁹³.

Avant l'agrandissement de l'église et la modification du chœur, la *Pietà* était conservée dans l'abside principale. Depuis novembre 2010, elle remplace la statue du Sacré-Cœur qui ornait l'un des deux autels secondaires. Selon les consignes du Concile, la Vierge est disposée au-dessus du Saint-Sacrement, le tabernacle est transféré à la chapelle de la Sainte-Famille pour remplacer celui qui était rouillé⁹⁴.



Fig. 13. - Notre-Dame de Talence, gravure, XVIIIe siècle, A.P.Tce.

89. Roudié, 1975, 366 : ce groupe a été réalisé vers 1500.

90. Mgr Laroza signale cette statue à Melle Martin-Méry (A.P. Tce, lettre du 24 juin 1964). Cette statue est alors confiée aux Beaux-Arts et transportée à Paris où elle retient l'attention des Monuments historiques. La statue de N-D des Douleurs ou de Rama semble avoir été dotée d'une polychromie en 1850.

91. Elle est exposée dans la bibliothèque municipale de Bordeaux, rue Mably.

92. A.P. Tce, lettre du maire de Talence au curé, 10 mars 1978 : la *Pietà* est remise en place dans l'église de Talence le 15 mars 1978.

93. A.P. Tce, lettre de l'abbé Loizillon au maire, 10 octobre 1984. Le prêtre espère trouver, sans frais excessifs, une meilleure présentation de cette œuvre désormais classée. Une étude de la question est soumise au maire le 23 octobre. L'arrêté de classement sur l'inventaire des monuments historiques de la Vierge de Pitié (statue, calcaire, fin XVe siècle) date du 5 septembre 1984.

94. Abbé Arnaud de Vaujuas et Abbé Jérôme Couget, « Des aménagement dans l'église Notre-Dame », 13 novembre 2010.

Fig. 14. - *Pietà*, ronde-bosse, calcaire, fin XVe siècle.





Fig. 15. - *Les Trois Frères*, ex-voto, huile sur toile, 1784, A.P.Tce.



Fig. 16. - *La Victoire*, ex-voto, huile sur toile, 1788.

Les ex-voto

L'ex-voto permet de remercier un saint de son intercession⁹⁵. Cette pratique, connue depuis le Moyen Âge, se développe avec la Contre-Réforme et les pèlerinages. Verdélais est le sanctuaire marial le plus célèbre de la région bordelaise, mais Talence, depuis l'Ancien Régime, est un centre actif de pèlerinage à Notre Dame des Sept Douleurs, notamment après la redécouverte de la Pietà en 1729. Au cours du XVIII^e siècle, les voyageurs arrivent de toutes les régions, même de Bretagne. Durant le mois de mai, les fidèles se rendent en procession solennelle à travers la grande avenue de peupliers vers le sanctuaire de Marie à Talence. Certains expriment leur gratitude en laissant un présent modeste (médaille, scapulaire...) ⁹⁶.

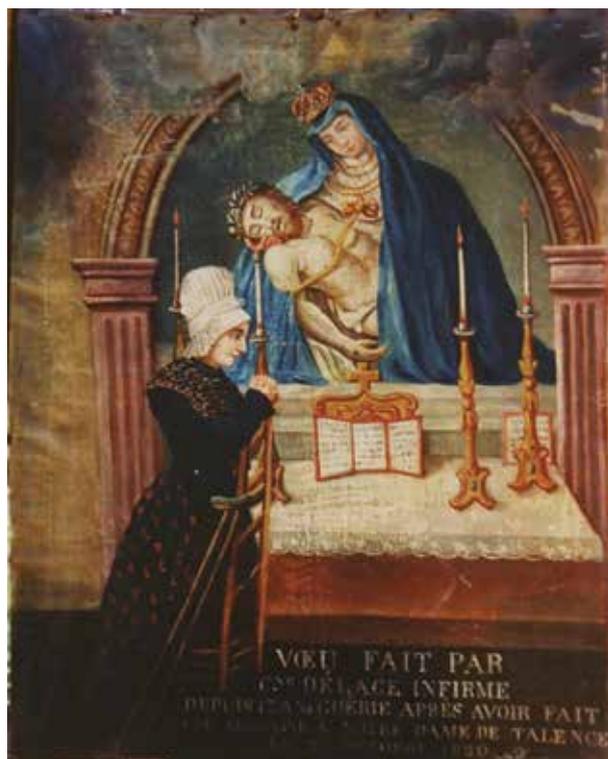


Fig. 17. - *Vœu fait par Cne. Delage, infirme*, 1820, Verdélais, musée d'art sacré.

Ceux qui bénéficient d'un miracle veulent en perpétuer le souvenir : ils font consigner par écrit le récit de leur guérison, certains laissent, en ex-voto, pour être suspendu dans le sanctuaire, les béquilles qui les soutenaient, l'instrument qui redressait le membre malade. Du XVII^e au XIX^e siècle, il existe une autre forme d'ex-voto : ce sont des peintures, souvent naïves, parfois maladroitement. Un tableau rappelait le vœu accompli dans la chapelle de Notre-Dame de la Rame par les jurats de Bordeaux lors d'une calamité publique, au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle⁹⁷. Ce tableau, ainsi que celui qui représentait *Les Trois Frères* (3 février 1784) (fig. 15), a disparu mais les ex-voto des marins datant du siècle suivant

95. Au début de XX^e siècle, les fidèles reconnaissants offrent des cœurs de vermeil et des plaques de marbre à lettres dorées (A.P. Toc, *La voix de N.-D. de Notre-Dame de Talence*, mai 1912, 47).

96. Viaud, 2006, 4-5.

97. *L'Aquitaine*, t. 34, 8 septembre 1899, 567 : cet ex-voto qui représente les jurats agenouillés devant la Vierge est encore exposé dans le sanctuaire en 1899, on peut y lire l'inscription : « Vœu, des Jurats de Bordeaux ». Selon le R.P. Berthelon, des tableaux indiquant un vœu formulé par des pères de famille ou des personnes affligées représentent les malades étendus sur leur lit ou les pèlerins agenouillés devant l'autel de la Vierge (Berthelon, 1893, 23).

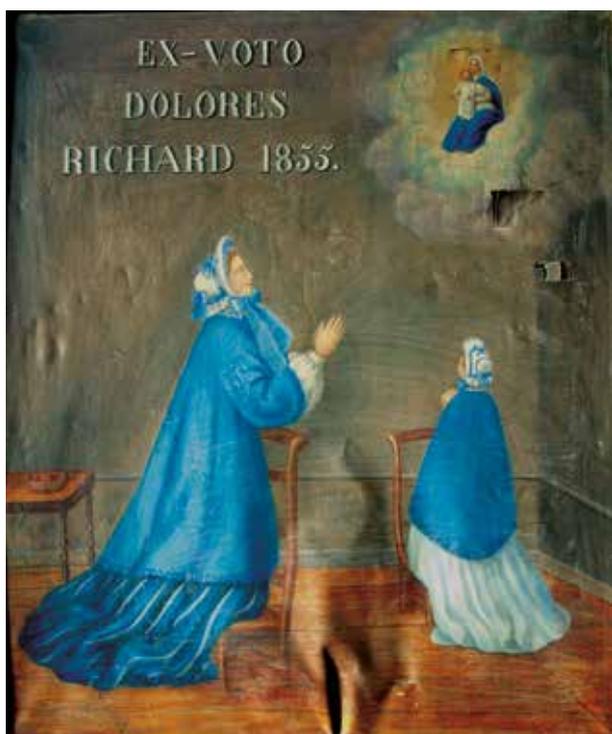


Fig. 18. - Remerciement à la Vierge de Dolores Richard, 1855, Talence, église Notre-Dame.

ont été conservés⁹⁸. Notre-Dame du Bon-Port est spécialement implorée par les gens de mer de Bordeaux et des environs qui viennent se recueillir avant de reprendre le large ou remercier la Vierge pour avoir été sauvé lors d'une tempête. Plusieurs tableaux sont ainsi offerts en remerciement par les marins : ils évoquent les navires *Marie-Élisabeth* (2 novembre 1742), *Saint-Alexis* (mars 1750), *Saint-Nazaire* (1753), *Le Grand Saint-Jacques* (1760), *Ville-de-Bergerac* (1768), *Duc-de-Penthièvre* (20 mars 1778), *La Concorde* (24 décembre 1782), *La Victoire* (11 février 1788) (fig. 16) mais aussi des bricks (*Le Héros*, 11 octobre 1778 ; *Le Lyon*, 1779)⁹⁹. Certains datent du XIXe siècle¹⁰⁰.

L'intercession de la Vierge permet aussi de recouvrer la santé¹⁰¹ (fig. 17). Une toile peinte en 1788 fait déjà allusion à une guérison ; les plus nombreuses cependant se produisent au cours du XIXe siècle : Marie Bernard (10 septembre 1808), Élie Pezat (3 décembre 1808), Catherine Delage (7 octobre 1820), Mademoiselle Pradines (3 août 1825), Marie Moreau (12 février 1847), la famille Alfred Dasset (1848), Madame Melini (1850), Jeanne Dasset (1852), Dolores Richard (1855) (fig. 18) rendent grâce à la Vierge en lui offrant un tableau. Les circonstances de ces miracles sont parfois bien connues¹⁰². Les tableaux représentent souvent la Vierge qui apparaît au miraculé



Fig. 19. - Femme agenouillée devant Vierge (reconnaissance J.-R.-L.), 1849, Verdelais, musée d'art sacré.

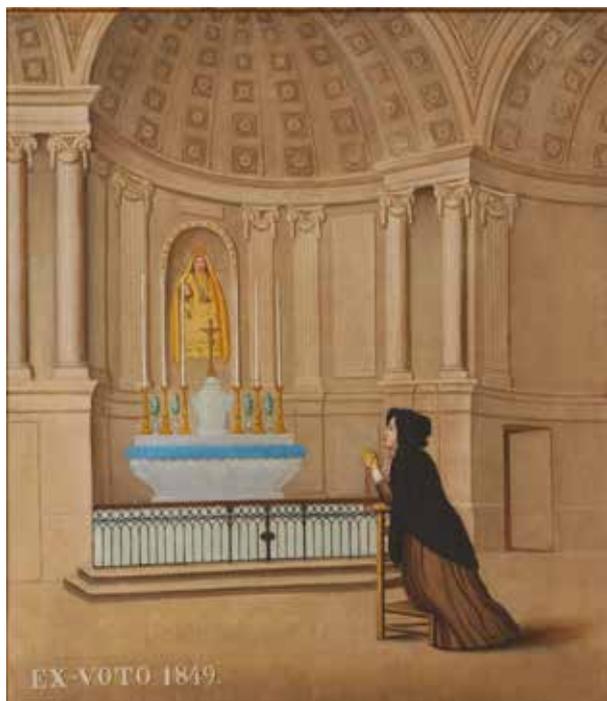


Fig. 20. - Dans une église, une femme est agenouillée sur un prie-dieu, 1849, Talence, église Notre-Dame.

98. Ferrus, 1926, 118-119.

99. Ferrus, 1926, 117.

100. Il s'agit notamment de l'ex-voto *Les Trois Sœurs* du capitaine Clark, le 24 juillet 1804 etc.

101. 2000 personnes auraient été guéries au sanctuaire de Talence.

102. Notamment celles de la chaisière de l'église Saint-Pierre de Bordeaux, Catherine Delage (1820), ou de Mademoiselle Pradines (1825).



Fig. 21. - *Guérison de Jeanne Dessein*, 1852, Verdelaï, musée d'art sacré.

alors qu'il la prie, agenouillé. Parfois la scène est représentée dans la chambre du malade (fig. 19). La chapelle de 1849 nous renseigne sur l'évolution architecturale de l'église (fig. 20).

Il est difficile de connaître le nombre exact des ex-voto offerts à la Vierge de Talence : lors de l'inventaire des biens de l'église réalisé le 25 avril 1837, sont répertoriés dans la chapelle en planches de mademoiselle Marbotin :

« Un beau tableau de la Madeleine, sur toile, cadre doré ;
2 tableaux de *saint Jacques* et *saint Laurent*, cadre doré, sur toile ;
2 *idem* de *Jésus Christ* & la sainte Vierge, sur toile, cadre doré ;
2 *idem* du crucifiement & couronnement d'épines de *Jésus Christ* ;
5 *idem* sur toile représentant divers miracles de la *sainte Vierge* ;
1 *idem* du Sacré-Cœur de Jésus, sur toile.
40 tableaux sur papier de diverses dimensions (cadre doré à l'exception d'un) avec leurs vitres ;
1 grand tableau de *saint Joseph* »¹⁰³.

En 1893, le R.P. Berthelon compte encore plus de soixante tableaux mais il renonce à tous les répertorier pour ne pas lasser ses lecteurs¹⁰⁴.



Fig. 22. - *Femme agenouillée tenant un enfant sur un tabouret*, 1857, Verdelaï, musée d'art sacré.

En 1957, le prêtre de la paroisse, qui semble ignorer la valeur de ce patrimoine, est contacté par un certain Monsieur Sabot qui souhaite lui acheter « les vieux ex-voto en peinture qui ne portent pas de dédicace »¹⁰⁵. Vingt ans plus tard, ces œuvres sont reconnues : Olivier Laroza désire conserver les ex-voto de l'église de Talence dans une salle particulière et les photographier ; il signale au desservant de cette paroisse qu'ils « sont très appréciés, très recherchés, car ils sont l'expression parfois d'une peinture naïve en même temps que d'une certaine dévotion. »¹⁰⁶. Cinq toiles recensées en 1980¹⁰⁷ sont déposées en 1990 au musée d'art sacré de Verdelaï qui s'engage cependant à restituer ces objets à Notre-Dame de Talence¹⁰⁸ (fig. 17, 19, 21, 22). Sous la direction de son président, M. Bernard Capdepuy, l'association *Mémoire et Patrimoine* a restauré certains ex-voto¹⁰⁹.

103. A.M.Tce, inventaire des objets appartenant à l'église de Talence, trouvés dans divers lieux par suite de l'état de la dite église, 25 avril 1837.

104. Berthelon, 1893, 22-23.

105. A.P. Tce, 6 novembre 1957.

106. A.P. Tce, O. Laroza à l'abbé Loizillon, 7 février 1977. Mgr Jallissaire semble avoir fait mettre de côté les trois plus beaux mais on ne sait ce qu'ils sont ensuite devenus (A.P. Tce, O. Laroza, 12 mars 1977).

107. A.P. Tce, lettre maire au curé de Talence, 23 avril 1980. L'arrêt préfectoral date du 14 mars 1980. Ils sont alors classés parmi les objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques.

108. A.P. Tce, lettre de l'abbé Peyrou, 21 octobre 1990. Le directeur de ce musée, l'abbé Peyrou, s'était engagé, lors de ce prêt, à restituer ces objets dévolus au culte dans la paroisse de Talence. En 2011, les abbés Arnaud de Vaujuas et Jérôme Couget ont cependant réclamé en vain la restitution de ces ex-voto (A.P. Tce, lettre des abbés A. de Vaujuas et J. Couget, 20 janvier 2011). Une demande est également formulée auprès de la municipalité pour qu'elle réalise les travaux permettant leur bon état de conservation (A.P. Tce, lettre de l'abbé A. de Vaujuas, 23 novembre 2011 pour obtenir l'installation d'une alarme et la réparation des descentes d'eau pluviales).

109. Capdepuy, 2006, 10-12. Bernard Capdepuy affirme que l'un de ces ex-voto est conservé au Musée de la Marine.



Fig. 23. - Louis-André de Coëffard de Mazerolles, *Chemin de croix, Jésus repose dans les bras de sa mère*, plâtre aluné, 1855.

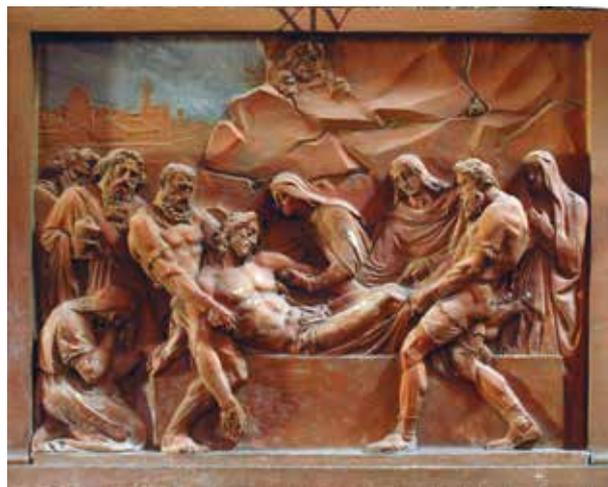


Fig. 24. - Louis-André de Coëffard de Mazerolles, *Chemin de croix, Jésus est mis au tombeau*, plâtre aluné, 1856.

*Le chemin de croix*¹¹⁰ (fig. 23)

De 1850 à 1862, le sculpteur Louis-André de Coëffard de Mazerolles (1818-1887) réalise pour Notre-Dame de Talence un chemin de croix en plâtre auquel il ajoute de l'alun pour lui donner la dureté et la demi-transparence du marbre¹¹¹. Si les vitraux évoquent la vie de la Vierge et l'enfance de Jésus, les stations de chemins de croix relatent la Passion.

Les quinze stations du chemin de croix prennent place dans un cadre rectangulaire où cinq à seize personnages se répartissent en profondeur sur un minimum de trois plans. Représentés le plus souvent de profil ou de trois-quarts, ils s'acheminent d'une station à l'autre, de la gauche vers la droite, formant ainsi une composition d'ensemble cohérente. Grâce à des indications topographiques – les collines, les tours de l'arrière plan – l'artiste situe ainsi les scènes dans l'espace. Hommes et femmes portent une tunique, le chiton grec, dont les plis fins et serrés soulignent les formes arrondies des femmes, par-dessus, un manteau, à l'étoffe épaisse et ajusté de biais, est traité plus largement. Coëffard met l'accent sur le mouvement pour traduire les émotions. Cet élève de Maggesi est imprégné d'un classicisme intemporel, le contexte artistique de cette période est d'ailleurs largement dominé par les tenants d'un néoclassicisme tardif. Coëffard reprend certaines compositions monumentales et tourmentées de Raphaël et de Michel-Ange : dans la mise au tombeau (fig. 24), il reprend

le groupement des personnages et la courbe du corps du Christ prolongé par les deux porteurs arc-boutés de la *Mise au tombeau* de Raphaël.

Malgré l'inégale qualité des œuvres qui le composent, le chemin de croix de l'église de Talence mérite d'être signalé : une technique originale est utilisée par le statuaire, le style adopté s'harmonise avec l'édifice, particulièrement dans les ensembles où la recherche du mouvement ne prime pas. Il s'agit de l'une des premières œuvres de ce sculpteur qui débute sa carrière à partir de 1844¹¹². Cet artiste, très actif à Bordeaux, consacre les vingt premières années de sa carrière aux commandes du clergé : il devient le sculpteur attitré des fabriques entre 1850 et 1860¹¹³. À partir de 1863 et jusqu'en 1869, Coëffard travaille pour le compte du département de la Gironde, de la Chambre de Commerce et de la municipalité¹¹⁴ ; il réalise également un bon nombre de portraits.

110. Le chemin de croix est réalisé en ciment anglais dit plâtre aluné (1850-1862) 1,16 x 1,46 x 0,12.

111. On gâche normalement le plâtre mais, en l'additionnant d'alun, il prend plus vite et acquiert aussi la dureté et la transparence du marbre.

112. Dutheil, 1997, 62.

113. Ses sculptures ornent les églises Saint-Paul, Saint-Michel et celle des Carmes.

114. Il figure *La jonction de l'Océan et de la Méditerranée* sur l'un des frontons de l'hôtel de la Bourse.

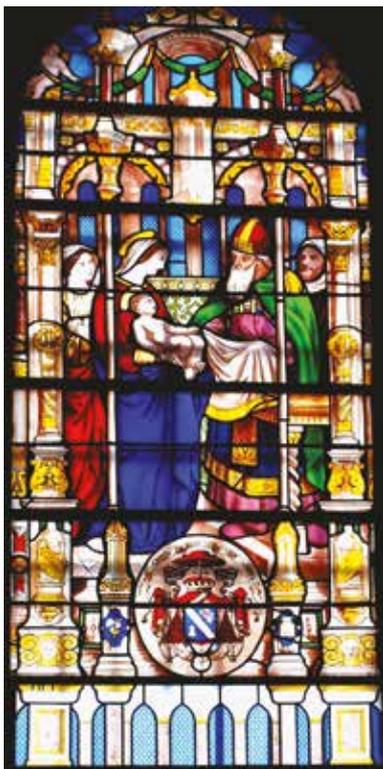


Fig. 25. - Joseph Villiet,
La Circoncision, vitrail,
XIXe siècle.



Fig. 26. - Jean-Baptiste Lieuzère,
L'Annonciation,
vitrail, XIXe siècle.

Les vitraux

Quatre vitraux sont mis en place au cours du XIXe siècle : ils évoquent la vie de la Vierge et celle du Christ. Le peintre verrier Joseph Villiet ¹¹⁵ réalise deux des verrières : *La Circoncision* (fig. 25), offerte par Mgr Donnet ¹¹⁶ et *L'Adoration des mages* ¹¹⁷. Ce verrier s'est toujours efforcé de respecter la tradition avérée, les costumes, les ornements, les caractères distinctifs des temps et des lieux ¹¹⁸. On doit à Jean-Baptiste Lieuzère (1817-1889) les vitraux représentant *L'Annonciation* (fig. 26) ¹¹⁹ et *Le Mariage de la Vierge*. Ce peintre-verrier bordelais, actif durant le 3^e quart du XIXe siècle, a orné de verrières les églises de la Gironde ¹²⁰ et du Lot-et-Garonne ¹²¹.

Durant la dernière guerre, les vitraux de Notre-Dame de Talence sont endommagés ¹²². Cet ensemble est complété en 2005 par J. Lavorel, un artiste bordelais de l'atelier « L'art du Vitrail » : les deux verrières de la première travée (*L'Assomption* et *L'Éducation de la Vierge*) remplacent les vitraux blancs bordés de rouge de la première travée.

L'orgue et la tribune (fig. 27)

L'orgue, vétuste et altéré par les fuites de la toiture ¹²³, doit être remplacé en 1971 ¹²⁴. L'ancien instrument est démonté puis la tribune aménagée pour recevoir le nouvel instrument ¹²⁵. Cet

115. Villiet a vitré les églises des Carmes, de la Chartreuse, Sainte-Eulalie, Saint-Nicolas, Saint-Pierre à Bordeaux ; des chapelles (celles de la Doctrine Chrétienne et de Saint-Jacques) ; les édifices religieux de la Gironde (Belin-Beliet, Caudéran, Créon, Étauliers, Grignols, Izon, Langoiran, Libourne, La-Brède, Saint-Loubès, Talence, Valeyrac, Verdélais) ou celles des départements limitrophes (Mont-de-Marsan, Tartas et Saint-Server dans les Landes ; Casteljaloux, Damazan, Nérac, Port-Sainte-Marie en Lot-et-Garonne ; Moissac en Tarn-et-Garonne) ; les cathédrales de Saintes, de Bazas, d' Agen.

116. On distingue sur cette verrière le blason de Monseigneur Donnet.

117. Ce vitrail est signé « Joseph Villiet Bordeaux ».

118. *Académie impériale des sciences belles lettres et arts de Bordeaux*, 21e année, 1859, 461.

119. Signé et daté : « Lieuzère Bordeaux 1860 ».

120. Il s'agit de celle d'Ambarès-et-Lagrave (Saint-Pierre, 10 verrières), de Carbon-Blanc et de Virlelade.

121. Jean-Baptiste Lieuzère (1817-1889) donne les verrières des églises de Penne-d'Agenais (Saint-Saturin, 3 verrières), de Saint-Sylvestre-sur-Lot (Saint-Marcel 5 verrières, Saint-Sylvestre). Son fils Pierre réalise les vitraux de l'église Saint-Pierre de Carbon-Blanc.

122. A.P. Tce, octobre 1985 : la fabrique signale que la réfection des vitraux attend depuis 1945.

123. A.M.Tce, M 76, lettre du couvreur G. Dupuy, 26 novembre 1931 : la toiture et les chéneaux sont en très mauvais état.

124. « Un nouvel orgue pour Talence », *Sud-Ouest*, 29 novembre 1971.

125. A.P. Tce, cet orgue coûte seulement 52 000 F (lettre du 30 mai 1973).



Fig. 27. - Vue de la nef et de la tribune d'orgue.

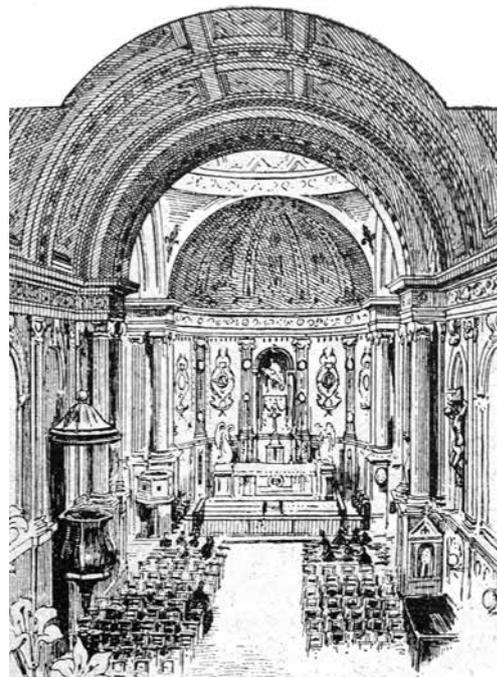


Fig. 28. - Vue du sanctuaire de Notre-Dame de Talence (*Écho de Notre-Dame de Talence*, 1901)

Fig. 29. - Vue du chœur avant les transformations de Michel Garros, cartes postales anciennes, A.P.Tce.



orgue, doté de vingt-quatre jeux, est inauguré le vendredi 26 octobre 1973. Au cours des années suivantes des défaillances et des pannes se produisent : une réfection est jugée indispensable dès 1986¹²⁶.

Les peintures murales

Grâce à la libéralité de J. Carrier, l'édifice est décoré par le peintre-ornemaniste René-Louis Vincent en 1847 (fig. 28). Cet élève du peintre d'histoire Dubourdieu a orné seul puis avec ses deux fils, Henri et Paul, de nombreux sanctuaires mais aussi des châteaux et des maisons¹²⁷. Auguste Bordes qui privilégie l'unité de style si souvent prônée par ses contemporains n'apprécie guère l'intervention de cet artiste qui « n'a pas assez tenu compte du style de l'édifice, des règles du bon goût, ni des exigences de la décoration qui devait présenter, outre l'élégance et la légèreté des formes, une grande affinité avec les autres parties du monument.¹²⁸ » Michel Garros dessine en 1960 le décor de la nef composé d'éléments végétaux qui semblaient également orner le cul de four de l'abside.

Le jeune peintre bordelais Émile Vernay réalise le nouveau décor du sanctuaire en 1899¹²⁹ : six grandes fresques représentent les *Douleurs de Marie*, la *Prophétie du Vieillard Siméon*, la *Fuite en Égypte*, la *Perte de Jésus au temple de Jérusalem*, la *Rencontre du Sauveur et de sa mère sur le chemin du Calvaire*, le *Crucifiement et la mort de Jésus*, l'*Ensevelissement au Saint-Sépulcre* (fig. 29). Sur le cul-de-four est représenté le *Couronnement de la Vierge*¹³⁰. En 1940, Vernay¹³¹ propose de restaurer la toile qui orne la voûte ; il rappelle dans son courrier : « C'est moi à l'époque du R. Père Coubrun qui ai peint ce sanctuaire et dont tout est sur toile marouflée.¹³² »

Ce décor qui se déployait dans l'abside n'existe plus depuis l'agrandissement de l'église par Michel Garros. Ailleurs, les peintures murales ont disparu sous la peinture grise¹³³ que l'on voulut ôter en 1985 pour remettre en valeur les murs de pierre¹³⁴.

Le maître-autel

Lors de l'agrandissement de l'église, la chaire à prêcher et le maître-autel sont supprimés. Le desservant de la paroisse souhaite alors installer un autel mobile pour le déplacer suivant les exigences pastorales. Les membres de la commission d'art sacré regrettent la démolition de l'autel majeur de cette église et soulignent que, conformément à la coutume et au symbolisme traditionnel de l'église¹³⁵, la table de l'autel, construite en pierre est fixe¹³⁶. En octobre 1964, une table d'autel fixe,

en pierre de Chauvigny polie, est installée¹³⁷. Cette table est remplacée, en novembre 2010, par un ancien autel en bois du XIXe siècle¹³⁸ (fig. 9).

*
* *
*

L'histoire de Notre-Dame de Talence met en lumière le profond dynamisme d'une paroisse qui a consenti à plusieurs reprises – et encore récemment – à de lourds sacrifices pour se doter d'un sanctuaire dédié à la Vierge. Longtemps ce pèlerinage très fréquenté concurrence celui de Verdelaix ; des miracles se produisent grâce à l'intercession de Notre-Dame des Sept Douleurs.

La première église édifée au centre du bourg par l'abbé Carros en 1823 doit être abandonnée dès 1834 car elle menace ruine : les profondes lézardes qui sillonnent les murs proviennent de la nature du terrain et du manque de soin apporté aux fondations. Les acteurs en présence hésitant sur le parti à suivre, la reconstruction de l'édifice est différée. Auguste Bordes choisit le « genre gothique », apprécié par les fidèles et le clergé, mais doit se soumettre à la décision du Conseil des

126. A.P. Tce, les travaux sont estimés à 221 782 F.

127. Feret, 1889 : on remarque la chapelle du collège de Bazas (1856), l'église de Grignols (1859), quatre chapelles de la cathédrale d'Aire (1860-1863), les sanctuaires et les chapelles des églises de Saint-Laurent du Médoc (1864) et de Cussac (1869), les chapelles de Mme la vicomtesse de Curzay à Bordeaux et à Curzay (1869). En collaboration avec ses fils, il orne à Bordeaux la chapelle des Dames de la Doctrine Chrétienne, les églises Saint-Louis (1875), Saint-Martial (1875), Sainte-Croix (chapelle Saint-Mommolin, 1878), Saint-Nicolas (sanctuaire et chapelles latérales, 1880), Saint-Ferdinand (chapelle du Sacré-Cœur, 1882), etc.

128. Bordes, 1847, 79.

129. *L'Aquitaine*, t. 34, 26 mai 1899, 330-331. Ce peintre a réalisé le décor de l'église Saint-Syméon de Bouliac.

130. A.P. Tce, *La voix de N.-D. de Notre-Dame de Talence*, mai 1912, 44.

131. Il réside 83, rue Montgolfier à Bordeaux.

132. A.P. Tce, 1er mai 1940 : il a appris « que dans la coupole du sanctuaire il s'était produit une déchirure de la robe de la Vierge ». Le R. Père Coubrun est le curé de Talence de 1894 à 1900 (A.D.Gir., 1 V 18).

133. Restent certains détails, sous la tribune de l'orgue.

134. A.P. Tce, octobre 1985.

135. Ils évoquent les règles que l'on trouve dans la présentation générale du missel romain (article 262, 263 et 264).

136. A.P. Tce, Mgr Laroza à abbé Loizillon, 30 octobre 1964.

137. A.P. Tce, facture de Jean Misségue, 28 octobre 1964, 3500 F. L'autel mesure 2,80 m sur 1 mètre. Cet entrepreneur fournit également le pavage en Comblanchien.

138. Cet autel provient de la paroisse bordelaise Notre-Dame-des-Anges qui a réaménagé le chœur de son église. Cet aménagement et la mise en place de la *Pietà* sur l'autel de la Vierge sont réalisés par des bénévoles sur l'initiative des abbés Arnaud de Vaujuas et Jérôme Couget.

Bâtiments civils qui impose le style gréco-romain dans lequel est réalisée cette église après de nombreuses difficultés (1837-1847). Cette construction est ainsi l'un des jalons qui traduit le passage progressif du classicisme au néo-gothique dans l'architecture religieuse.

Très rapidement, ce monument est trop exigu pour rassembler la masse des fidèles qui viennent en pèlerinage de Bordeaux, du Sud-Ouest ou de plus loin encore : son agrandissement est envisagé dès 1865. Depuis 1945, les projets qui se sont succédés reflètent l'évolution de la liturgie qui se traduit dans le plan de l'édifice et la transformation de l'espace sacré. Notre-Dame de Talence est agrandie en 1964 par Michel Garros

grâce à la construction d'une vaste pièce à la place du chœur : la lumière éclaire l'autel où l'office se déroule désormais face aux fidèles. La municipalité a refusé l'utilisation du béton armé qui se prête à la variation des formes architecturales pour privilégier l'harmonisation du nouvel édifice avec l'ancien en utilisant les pierres de taille : comme Bordes autrefois, Garros n'a pu imposer un programme qui aurait pu être plus novateur.

Notre-Dame de Talence conserve dans ses murs de nombreux objets d'art : certains sont connus (*La Pietà*), d'autres beaucoup moins mais ils méritent d'être préservés en raison de leur originalité (le chemin de croix) ou de leur valeur patrimoniale.

Les 17 ex-voto classés parmi les Monuments Historiques le 14 mars 1980 et leur localisation ¹³⁹

N°	Description	Datation	Lieu de conservation
1	Tableau, ex-voto ; cadre, bois doré. Naufrage du Navire la Victoire	4 ^e quart XVIII ^e s. 1788	Talence, égl. Notre-Dame
2	Tableau, ex-voto ; cadre, bois noir et or. Personnage couché dans un lit à baldaquin Élie Pezat	4 ^e quart XVIII ^e s. – 1788	Talence, égl. Notre-Dame
3	Tableau, ex-voto ; cadre, bois doré. Évènement arrivé à Marie Bernard	1 ^{er} quart XIX ^e s. 1808	inconnue
4	Tableau, ex-voto ; cadre, bois doré. Vœu fait par C ^{ne} . Delage, infirme	1 ^{er} quart XIX ^e s. – 1820	Verdelais, musée d'art sacré
5	Tableau, ex-voto, cadre, bois doré. Reconnaissance à Marie protectrice	2 ^e quart XIX ^e s. 1845	Talence, égl. Notre-Dame
6	Tableau, ex-voto, cadre, bois doré. Marie Moreau guérie par Notre-Dame de Talence	2 ^e quart XIX ^e s. – 12 février 1847	Talence, égl. Notre-Dame
7	Tableau, ex-voto, cadre, bois doré. La famille Alfred Dosset agenouillée devant Vierge	2 ^e quart XIX ^e s. 1848	inconnue
8	Tableau, ex-voto ; cadre, bois sculpté et doré. Femme agenouillée devant Vierge (reconnaissance J.-R.-L.)	2 ^e quart XIX ^e s. – 1849	Verdelais, musée d'art sacré
9	Tableau, ex-voto. Dans une église, une femme est agenouillée sur un prie-dieu	2 ^e quart XIX ^e s. 1849.	Talence, égl. Notre-Dame
10	Tableau, ex-voto, cadre. Hommage à la sainte Vierge vœu fait par Mme Mélini	3 ^e quart XIX ^e s. octobre 1850	Talence, égl. Notre-Dame
11	Tableau, ex-voto ; cadre, bois doré. Deux femmes agenouillées adressant un vœu à sainte Vierge	3 ^e quart XIX ^e s. 16 décembre 1851	Talence, égl. Notre-Dame
12	Tableau, ex-voto ; cadre noir et or. Guérison de Jeanne Dessein	3 ^e quart XIX ^e s. 1852	Verdelais, musée d'art sacré
13	Tableau, ex-voto ; cadre, bois doré. Couple tenant un enfant	3 ^e quart XIX ^e s. février 1855	Talence, égl. Notre-Dame
14	Tableau, ex-voto ; cadre, bois. <i>Remerciement à Vierge de Dolores Richard</i>	3 ^e quart XIX ^e s. 1855	Talence, égl. Notre-Dame
15	Tableau, ex-voto ; cadre, bois doré. Femme agenouillée tenant un enfant sur un tabouret	3 ^e quart XIX ^e s. 1857	Verdelais, musée d'art sacré
16	Tableau, ex-voto, cadre, bois doré. Deux jeunes mariés devant l'autel Lagriffe (peintre)	4 ^e quart XIX ^e s. 1878	inconnue
17	Tableau, ex-voto, cadre, bois doré. <i>L'annonciation</i> avec inscription (... demande de guérison du père)	XIX ^e s.	Talence, égl. Notre-Dame

139. Ces ex-voto ont été localisés par l'abbé Jérôme Couget.

Sources

Abréviations

Archives départementales de la Gironde : A.D. Gir.

Archives municipales de Talence : A.M.Tce

Archives paroissiales de Talence : A.P.Tce

A.D.Gir., 8 V 24 :

Inventaire des biens dépendants de la fabrique de Talence

L'an mil neuf cent six, le vingt un février, à une heure de l'après-midi.

En présence de MM. Dorsillac, curé de la paroisse de Notre-dame de Talence et de M. Lodoïs Tardieu, président du bureau des marguilliers de la dite paroisse. Lesquels, tout en assistant au présent inventaire, ont déclaré refuser leur concours à cette opération ainsi qu'il résulte des deux protestations ci-annexées.

Nous soussigné Goduleau (Jean-Baptiste Hector), sous inspecteur des domaines au département de la Gironde, dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué par le Directeur des Domaines à Bordeaux.

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute nature détenus par la fabrique de Notre-Dame de Talence. (...)

Description des biens

L'église de Talence paraît, d'après les renseignements fournis par la mairie, appartenir à la commune. Elle occupe une superficie d'après la matrice cadastrale de 650 m² et se compose d'une vaste nef terminée par un transept. Elle est flanquée à gauche et à droite de deux chapelles.

L'estimation du sol à raison de 10 F le mètre carré est de 6500 F

Vitraux :

a/ vitrail blanc avec cintre rouge

b/ vitrail (*Baptême de l'Enfant Jésus*)

c/ id. (*Présentation de l'Enfant Jésus aux Mages*)

d/ id. (*L'Annonciation*)

e/ id. (*Mariage de Marie et de Joseph*)

f/ id. blanc avec cintre rouge

Statues

a/ dans une niche à gauche de la grande porte, *Saint Joseph*

b/ dans une niche à droite de la grande porte, *Sainte Anne*

c/ au-dessus du portail, *La Vierge de Talence*

c 2/ dans une niche au-dessus du maître-autel, *La Vierge tenant Jésus dans ses bras*

d/ dans la chapelle du Sacré-Cœur, statue du Sacré-Cœur dans une niche

e/ dans la chapelle de Saint-Joseph, statue de saint Joseph tenant l'enfant Jésus

Autels :

a/ maître-autel en marbre blanc sculpté avec deux anges adoreurs

b/ autel de Saint-Joseph en marbre blanc

c/ autel du Sacré-Cœur en marbre blanc

Autres statues :

Les statues entre deux colonnes toutes en pierre.

Chemin de croix sculpté dans le mur.

Chaire en noyer sculpté avec abat-voix.

Fonts baptismaux en marbre avec cuve en bronze.

Dans la chapelle des fonts baptismaux, sur un piédestal en pierre sculptée, une statue de la Vierge, polychrome.

De part et d'autre du portail d'entrée, un bénitier en marbre gris supporté par un ange cariatide en pierre.

Banc d'œuvre en chêne sculpté

Tribune en pierre formée par une grille en fer forgé surmontée d'une horloge avec au fond les grandes orgues

Dans le chœur, deux stalles en noyer sculpté.

Le chœur et les chapelles sont fermés par des grilles en fer forgé.

À l'entrée de l'église, un tambour vitré.

4 cloches ;

Tous les objets ci-dessus décrits ont le caractère d'immeubles par nature ou d'immeubles par destination ou du moins nous ont paru rester dans cette catégorie et par ce motif n'ont pas été évalués.

Sur le sanctuaire :

1/ sur le maître-autel, 6 chandeliers en cuivre doré avec souches 100 F

2/ un crucifix en cuivre doré 50 F (...)

5/ 2 paires de candélabres à 5 bougies en cuivre 20 F

6/ 1 paire de candélabres à 3 bougies 5 F (...)

9/ 1 paire de candélabres à 10 bougies en cuivre doré 35 F

10/ 2 consoles en fer forgé, dessus marbre blanc 70 F (...)

13/ 1 fauteuil et 2 tabourets avec leurs houses 40 F

Devant la statue de Notre-Dame :

14/ 1 candélabre métal doré à 11 bougies 30 F

15/ de chaque côté de la statue, 2 veilleuses de sanctuaire à 6 bougies 20 F

16/ 2 autres veilleuses plus grandes suspendues à des potences 25 F

17/ 2 petits lustres, métal doré à 6 bougies 15 F

18/ 4 lustres à 2 couronnes à 12 bougies, métal doré 80 F

19/ 1 veilleuse de sanctuaire, genre gothique, en métal doré 10 F

20/ 2 appliques à gaz à 5 becs 30 F

21/ 1 bénitier portatif avec goupilles en cuivre argenté 10 F

22/ 2 bancs et 3 tabourets en chêne 30 F

23/ 1 nappe de communion avec dentelles 8 F

Autel du Sacré-Cœur

24/ 4 chandeliers cuivre doré avec souche 25 F

25/ 1 crucifix cuivre argenté 15 F

26/ 2 bougeoirs appliques 3 F (...)

31/ 1 confessionnal encastré dans le mur, bois blanc, pin 25 F

32/ 1 lustre à 24 bougies, métal doré 35 F

33/ 2 appliques à gaz (...) 6 F

Autel du Sacré-Cœur (sic)

34/ 4 chandeliers en cuivre doré (...) 40 F

35/ 1 crucifix cuivre doré 25 F (...)

37/ 2 appliques bougeoirs cuivre doré 3 F

38/ 1 confessionnal encastré dans le mur, bois blanc, peint noyer 25 F

39/ 2 appliques à gaz dont 1 à 6 becs et l'autre à 4, 6 F

40/ 1 lustre métal doré, 24 bougies, 35 F

- 41/ 2 lampes avec appliques métal doré 30 F
- 42/ 1 statue de saint Antoine de (non lu) avec piédestal en marbre noir 60 F
- 43/ 1 porte-cierges, fer forgé 8 F
- 44/ 2 colonnes, bois peint blanc 20 F
dans la nef :
- 45/ 1 lustre à 24 bougies cuivre doré 40 F
- 46/ 1 id. 16 id. 30 F
- 47/ 1 id. avec lampe et bougies 60 F
- 48/ 10 appliques à gaz avec globes 40 F (...)
- 191/ dans la nef, 6 tableaux cadre doré 50 F (...)

Annexé à l'inventaire :

Protestation à l'inventaire de l'église de Talence.

Avant tout, m'inspirant des déclarations du souverain pontife, ses (non lu) du 11 février courant dans lequel il condamne et réprovoque absolument la loi de séparation, ajoutant qu'en aucun cas elle ne pourra être alléguée contre les droits de l'Église, je proteste contre l'inventaire de l'église de Talence que je déclare injuste, inefficace et attentatoire à nos libertés et à nos droits les plus sacrés & que je ne subis que contraint et forcé par la violence.

Et maintenant, je fais les réserves les plus expresses en faveur de tous les intéressés en attendant le jour où ils pourront eux-mêmes les faire valoir devant les tribunaux, s'il y a encore une justice en France.

Ces intéressés sont en premier lieu : la fabrique qui revendique la propriété de l'église comme ayant été construite sur le terrain de la fabrique, bâtie à ses frais, meublée, décorée, entretenue encore à ses frais.

Ces intéressés ce sont ensuite certains bienfaiteurs de l'église qui ont demandé qu'au moment de l'inventaire on revendiquât les objets placés par eux dans l'église et qui n'ayant jamais fait l'objet d'une acceptation officielle de la part de la fabrique, ne peuvent pas être regardés comme lui appartenant : c'est le cas de M. le vicomte de Pelleport qui réclame 4 lustres placés dans la nef par feu son père et M. Robert qui avait obtenu lui-même de M. le curé Royer, mon prédécesseur, l'autorisation d'orne les 2 pilastres qui sont des deux côtés du sanctuaire de deux statues de saint Martin et de l'Enfant Jésus.

Madame la baronne de Lestrang a voulu aussi que je proteste contre l'attribution à l'association culturelle d'un legs fait par son père M. de Verthamon, à charge de messes.

Les intéressés ce sont enfin les nombreux pèlerins qui sont venus apporter à Marie le témoignage de leur reconnaissance & qui ont fait de leurs ex-voto, riches ou simples, la décoration parlante des murailles de ce sanctuaire ; ils regarderaient comme un sacrilège la dévolution à une association quelconque.

Bibliographie

- Berthelon, R.P., *Notre-Dame de Talence*, Abbeville, G. Paillard, 1893.
- Biron, Dom Réginald, *Guide archéologique illustré du touriste en Gironde*, Bordeaux, Ferret et fils, 1928.
- Bordes, Auguste, *Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux*, t. II, Paris-Bordeaux, 1845.
- Bordes, Auguste, *Notice sur les édifices dont la construction et la restauration ont été confiés à M. Auguste Bordes, architecte*, Bordeaux, 1847.
- Capdupuy, Bernard, « Un patrimoine qu'il faut restaurer et préserver : les ex-voto peints de l'église de Talence », *Mémoire et Patrimoine de Talence*, n° 6, décembre 2006, p. 10-12.
- Capdupuy, Bernard, « Il y a 100 ans : la séparation des Églises et de l'État », *Mémoire et Patrimoine de Talence*, n°6, décembre 2006, p. 24.
- Champ, Alain, *Bref historique des églises de Talence ainsi que des chapelles et prieurés*, Talence, 1998.
- Champ, Alain, « Les ex-voto de N.-D. de Talence au XVIII^e siècle », *Mémoire et Patrimoine de Talence*, n°6, décembre 2006, p. 6-9.
- Champ, Alain, « Le navire de l'ex-voto *La Victoire* est-il celui de La Fayette », *Mémoire et Patrimoine de Talence*, n°6, décembre 2006, p. 15-17.
- Coustet, Robert, « Le néo-médiéval en milieu classique : le cas de Bordeaux », *Atti del convegno : il neogotico e Europa nei secoli XIX et XX* (Pavis, 1985), Milano, Mazzota, 1989.
- Coustet, Robert, « La naissance du style néo-médiéval à Bordeaux ou le Moyen Age en milieu classique », *Revue archéologique de Bordeaux*, t. LXXX, 1989, p. 197-202.
- Dantarribe, Cécile, « Le «Château Garros» en Médoc et Biterrois dans la seconde moitié du XIX^e siècle », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 4, 2^e semestre 2002, p. 107-130.
- Delpuech, Laurent, *L'histoire de Notre-Dame de Talence ou de Rama*, Bordeaux, Vve Dupuy et Cie, 1864.
- Dévotion à Notre-dame des Sept-Douleurs à Talence*, Bordeaux, R. Cousseau et F. Coustal, s.d.
- Dutheil, Sophie, *Recherches sur le sculpteur Louis-André de Coëffard de Mazerolles (1818-1887)*, D.E.A. sous la dir. de M. Saboya, Université de Bordeaux III, 1997.
- Féret, Édouard, *Statistique générale, topographique, scientifique, administrative, industrielle, commerciale, agricole, historique, archéologique et biographique du département de la Gironde*, t. III, Bordeaux Feret & fils-Paris G. Masson, 1889.
- Ferrus, Maurice, *Histoire de Talence*, Bordeaux, Gounouilh, 1926.
- Gaufreteau, Jean de, *Chronique bordelaise*, t. II, Bordeaux, Charles Lefebvre, 1878.
- Gergeres, J.-B., *Le culte de Marie*, Paris, Sagnier et Bray, 1849.
- Guide national et catholique du voyageur en France*, t. II : Réseau d'Orléans-État et du Midi et lignes en correspondance, Paris, Maison de la bonne presse, 1901.
- Legue, Marie-Cécile, *Importance des affaires religieuses dans les délibérations du conseil municipal de Talence de 1815 à 1848*, C2 sous la dir. de J. Pontet, Université de Bordeaux III, 1996.
- Lopez, Jean-Cyril, *Les idées architecturales d'Auguste Bordes d'après son ouvrage intitulé «Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux»*, D.E.A. d'Histoire de l'art sous la dir. de R. Coustet, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 1995.
- Ripolles, abbé Manuel, *Notice sur Notre-Dame de Talence*, Bordeaux, J. Lebreton, 1831.
- Roudié, Paul, *L'activité artistique à Bordeaux, en Bordelais et en Bazadais de 1453 à 1550*, Bordeaux, Sobodi, 1975.
- Royer, abbé L., *Deux crosses Fontevrault-Bordeaux à propos de Notre-Dame de Talence*, Angers, Éditions G. Grassin, 1910.
- Royer, abbé L., *Notre-Dame de Talence B.A.A. Et le chemin de Saint-Jacques*, Bordeaux, F. Pech et Cie, 1913.
- Royer, abbé L., *La « Retrouve » de Notre-Dame de Talence en 1729*, Bordeaux, Pech, 1913.
- Royer, abbé L., *Notre-Dame de Talence dans la chapelle des Monges au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Forcade, s.d.
- Royer, abbé L., *Deux crosses. Fontevrault-Bordeaux. À propos de Notre-Dame de Talence*, Angers, G. Grassin, 1910.
- Sainz, José, *Mémoire en image de Talence*, Alan Sutton,
- Talence à travers les siècles*, Talence, Recherches archéologiques girondines, 1986.
- Talence dans l'histoire*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2003.
- Viaud, Jean-François, « L'ex-voto : l'expression d'un art populaire », *Mémoire et Patrimoine de Talence*, n° 6, décembre 2006, p. 4-5.